REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6884 Jeudi 15 juin 2023 www.cmf.tn 28ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMI ASSURANCES 3

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

AMI ASSURANCES 4

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AMI ASSURANCES 5

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV OPPORTUNITY 7

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 9

SICAV TRESOR 11

SICAV PROSPERITY 13

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV OPPORTUNITY 15

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 16

SICAV TRESOR 17

SICAV PROSPERITY 18

CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

MAC HORIZON 2022 FCP 19

COMMUNIQUES DE PRESSE

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES 20

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE 21

POULINA GROUP HOLDING 22

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2023/1 23

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- **24**

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM **30**

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- **AMI ASSURANCES**
- **FCP AMEN CEA**

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2023

- **AMEN ALLIANCE SICAV**
- **ARABIA SICAV**
- **SANADETT SICAV**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances
Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi, 07 juillet 2023, à dix heures et trente minutes (10h30)** au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Présentation du rapport général des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Présentation du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, conclues durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
7. Allocation des jetons de présence ;
8. Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;
9. Nomination d'un administrateur représentant les petits porteurs ;
10. Nomination de deux (2) administrateurs indépendants ;
11. Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2023 – AS – 0853

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)
Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Les actionnaires minoritaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances sont convoqués en Assemblée Générale élective qui aura lieu **le vendredi, 07 juillet 2023, à neuf heures (9h)** au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au Conseil d'administration pour les exercices 2023,2024 et 2025.

2. Pouvoirs pour formalités.

La Liste des Candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n° 23 DU 10/03/2020 sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

2023 – AS – 0854

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances
Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 07 Juillet 2023.

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldant par un total bilan de 585 436 546 DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 5 569 995 DT.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et s'élevant à 5 569 995 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2022:		5 569 995DT ;
Résultats reportés antérieurs	:	-183 038 270DT ; et
Résultats reportés	:	-177 468 275 DT.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, (y compris les rémunérations et avantages accordés aux dirigeants sociaux), approuve ces conventions dans leur intégralité, et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2025, à savoir :

- Monsieur Noureddine Taboubi (administrateur représentant l'UGTT); et
- Firas Saied (administrateur représentant HBG Holding).

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de monsieur ● en qualité d'administrateur de la Société représentant des petits porteurs pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs indépendants de la Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2023, 2024 et 2025, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2025, les personnes suivantes :

-
-

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur de ce procès-verbal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

2023 – AS – 0855

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV OPPORTUNITY
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2023

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

SICAV OPPORTUNITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2022, comme suit:

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	-5 734.593
Régularisation du résultat d'exploitation	-883.557
Sommes capitalisées – Exercice 2022	-4 851.036

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022, à 6,000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

2023 – AS – 0856

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2023

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2022, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	**21 979 217,691**
Régularisation du résultat d'exploitation	1 560 069,334
Sommes capitalisées – Exercice 2022	**23 539 287,025**

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.
Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022, à 6,000.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2023 – AS – 0857

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV TRESOR
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2023

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2022, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	**8 144 047**
Régularisation du résultat d'exploitation	**-450 651**
Report à nouveau - Exercice 2021	**852**
Sommes distribuables - Exercice 2022	**7 694 249**
Dividendes	**7 693 980**
Report à nouveau - Exercice 2022	**269**

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende de l'exercice 2022 à **5.613 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit **269 dinars** au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de TUNISIE VALEURS, à compter du 22 mai 2023.
L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions SICAV TRESOR.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022, à 6,000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité

2023 – AS – 0858

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV PROSPERITY
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2023

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

SICAV PROSPERITY étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2022, comme suit:

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2022	122 845
Régularisation du résultat d'exploitation	-22 667
Sommes capitalisées - Exercice 2022	100 178

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022, à 6,000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

2023 – AS – 0859

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV OPPORTUNITY
Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 12 mars 2001
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Elyes WALHA **Président Directeur Général de la SICAV**	- Gérant d'OPCVM au sein de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT - Président Directeur Général de la société SICAV TRESOR - Président Directeur Général de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	**Président du Conseil d'Administration des sociétés :** - SICAV TRESOR - SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
M. Walid SAIBI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS	**Administrateur des sociétés suivantes :** - SICAV ENTREPRISE - SICAV TRESOR - SICAV PROSPERITY -Représentant permanent de TUNISIE VALEURS au Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Hatem SAIGHI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	**Administrateur des sociétés suivantes :** - TUNISIE SICAV - SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - SICAV PROSPERITY - TAYSSIR MICROFINANCE

2023 – AS – 0860

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Elyes WALHA Président Directeur Général de la SICAV	-Gérant d'OPCVM au sein de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT - Président Directeur Général de la société SICAV OPPORTUNITY - Président Directeur Général de la société SICAV TRESOR	**Président du Conseil d'Administration de :** - SICAV OPPORTUNITY - SICAV TRESOR
M. Hatem SAIGHI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	**Administrateur des sociétés suivantes :** - TUNISIE SICAV - TAYSSIR MICROFINANCE - SICAV OPPORTUNITY - SICAV PROSPERITY
M. Sabeur ELLOUMI	Gérant d'OPCVM au sein de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Membre du Conseil d'Administration de la société SICAV PLUS

2023 – AS – 0861

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV TRESOR
Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 octobre 1996
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

Administrateur	**Activités exercées**	**Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés**
M. Elyes WALHA Président Directeur Général de la SICAV	- Gérant d'OPCVM au sein de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT - Président Directeur Général de la société SICAV OPPORTUNITY - Président Directeur Général de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	Président du Conseil d'Administration de : -SICAV OPPORTUNITY -SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
M. Walid SAIBI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS	**Administrateur des sociétés suivantes :** - SICAV ENTREPRISE -SICAV OPPORTUNITY - SICAV PROSPERITY - Représentant permanent de TUNISIE VALEURS au Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Mourad MZALI	- Responsable de la Direction Offre Banque Privée et Services aux émetteurs au sein de la BIAT - Responsable de la direction taux et actions au sein de la BIAT	Néant

2023 – AS – 0862

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV PROSPERITY
Société d'Investissement à Capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 janvier 1994
Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Sofiane HAMMAMI Président Directeur Général de la SICAV	- Directeur de la Recherche au sein de TUNISIE VALEURS - Président Directeur Général de SICAV PLUS	-Président du Conseil d'Administration de la société SICAV PLUS - Membre du Conseil d'Administration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M.Walid SAIBI	Directeur Général de TUNISIE VALEURS	**Administrateur des sociétés suivantes :** - SICAV ENTREPRISE - SICAV TRESOR -SICAV OPPORTUNITY -Représentant permanent de TUNISIE VALEURS au Conseil d'Aministration de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
M. Hatem SAIGHI	- Directeur Général de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	**Administrateur des sociétés suivantes :** -TUNISIE SICAV -SICAV OPPORTUNITY -SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - TAYSSIR MICROFINANCE

2023 – AS – 0863

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DE LA LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

MAC HORIZON 2022 FCP
Fonds Commun de Placement en Etat de Liquidation
AGREMENT DU CMF N° 40-2014 DU 18 SEPTEMBRE 2014
Agrément du CMF de la liquidation n°21-2022 du 28 juin 2022
Adresse : rue du Lac Constance, Green Center, Bloc C, 2éme étage,
1053 Les Berges du Lac

MAC SA, gestionnaire de MAC HORIZON 2022 FCP porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation du fonds suite à l'expiration de sa durée de vie a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à **113,113 dinars.**

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de MAC SA **le lundi 19 juin 2023**.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire MAC SA sis à la rue du Lac Constance, Green Center, Bloc C, 2éme étage, 1053 Les Berges du Lac.

2023 – AS – 0864

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES –SA
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la société AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES S.A «ARTES », nous vous informons que l'assemblée élective prévue le vendredi 16 juin 2023 pour l'élection d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société a été reporté à une date ultérieure.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0865

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE
Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

La Compagnie ASTREE ASSURANCES a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 15 Juin 2023, a fixé le montant des dividendes à 2,000 dinars par action et la date de détachement pour le 2 7Juin 2023.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0866

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING
Siège social : GP1, Km 12 Ezzahra, Tunisie

POULINA GROUP HOLDING–SA- « PGH », porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 14 juin 2023 a fixé le dividende de l'exercice 2022 à 0,235 dinars par action, s'appliquant pour 180 003 600 actions. La date de détachement des dividendes est prévue le 11 juillet 2023. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0867

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2023/1 »
Emis par Appel Public à l'Epargne

La Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **CIL 2023/1** » émis par appel public à l'épargne pour un montant de 20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT, ouvertes au public le 4 avril 2023, ont été clôturées le **15 juin 2023** pour un montant de **30 000 000 DT**.

2023 – AS – 0868

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission
Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération
Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription
La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription
La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.
Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliataires
Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces
Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres
Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement
Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles
Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises
Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité
Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable
La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

Marché des titres
Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.
Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes
Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription
Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus*.**
Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige
Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing
Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.
A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires
Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

---

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,786	112,804
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	156,107	156,135
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,481	129,502
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,478	140,503
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	135,042	135,064
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,801	136,828
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,630	129,649
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,135	52,143
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,900	37,907
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	129,105	129,127
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,582	113,601
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,154	113,174
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,031	20,035
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,280	137,297
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,804	134,821
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,993	12,995
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	192,283	192,317
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,885	12,887
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,095	109,113
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,380	112,401
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,686	15,689
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,110	2,113
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,785	69,793
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,473	149,500
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	113,616	113,588
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,561	120,579
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	159,290	159,555
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	592,546	593,161
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	152,783	153,305
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,538	190,410
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,757	107,849
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,261	144,174
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,793	168,953
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,816	160,942
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,561	25,611
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,540	101,665
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,067	1,069
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,073	1,074
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 493,363	2 496,623
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	157,700	157,686
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	249,572	250,414
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,218	3,226
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,873	2,880
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,524	57,155
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,407	1,409
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,279	1,280
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,285	1,283
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,755	15,680
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,003	12,046
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,500	15,444
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	96,374	96,726
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,286	1,301

	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
57	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,184	109,199
58	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,824	98,838
59	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,373	105,390
60	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,011	103,026
61	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,997	104,016
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,284	108,300
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,388	104,407
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,894	101,914
65	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,986	105,002
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,812	105,831
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,244	104,266
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,656	103,674
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,197	102,217
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,125	106,138
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,493	102,510
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,348	100,360
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,552	106,568
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,159	102,174
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,942	111,958
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,800	103,811
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,060	108,076
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,395	102,420
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
80	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,661	106,831
	SICAV MIXTES							
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,679	64,850
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,796	111,069
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,731	17,743
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	323,816	323,529
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 250,947	2 252,751
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,744	70,819
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,292	55,341
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,786	107,795
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,450	11,469
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,010	16,099
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,333	18,402
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,757	15,802
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,061	106,230
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,274	85,798
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,081	90,586
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,954	103,146
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,970	101,304
99	FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,607	11,643
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	105,442	105,784
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	158,258	158,402
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,266	99,435
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,970	126,177
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	152,868	153,970
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,052	202,130
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	186,756	186,755
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	179,151	178,916
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,493	25,290
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,742	155,751
110	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 298,031	10 316,250
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,423	158,618
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	102,396	102,359
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 954,069	4 935,769
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,639	10,663
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,012	170,802
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 635,332	11 666,288
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 559,663	10 544,466
119	FCP JASMINS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 196,038	10 214,086
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 072,757	10 090,958
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,532	127,849
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 034,361	1 035,718

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** OPCVM en liquidation anticipée
*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 07 Juillet 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI (Générale d'Expertise et de Management –GEM) et M Chiheb GHANMI (Générale d'Audit et Conseil).

BILAN ARRÊTÉ AU 31-12-2022
(Montants exprimés en dinars)

آمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 1

ACTIFS	Brut 31/12/2022	Amort. & Prov. 31/12/2022	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 421 187	2 060 302	360 885	227 637
AC13-Fonds commercial	1 133 745	635 371	498 374	505 956
	3 554 932	**2 695 673**	**859 259**	**733 593**
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	6 548 771	4 830 232	1 718 539	1 836 750
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 054 109	1 215 936	838 173	862 354
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	101 525	0	101 525	107 586
	8 704 405	**6 046 168**	**2 658 237**	**2 806 690**
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	75 092 132	8 898 770	66 193 362	66 324 085
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 352 766	3 153 066	3 272 351
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000		28 600 000	18 600 000
AC33-Autres placements financiers	371 838 561	7 182 926	364 655 635	342 119 002
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	32 776 263	5 823 628	26 952 635	28 858 443
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 442	500 000	323 769 442	233 585 797
AC334-Autres prêts	11 920 662	709 298	11 211 364	11 082 822
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 872 194	150 000	2 722 194	68 591 940
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	450 763	0	450 763	462 211
	482 487 288	**19 434 462**	**463 052 826**	**430 777 649**
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	534 608		534 608	563 149
AC520-Provision d'assurance vie	8 576 092		8 576 092	7 533 244
AC530-Provision pour sinistres vie	442 615		442 615	518 642
AC531-Provision pour sinistres non vie	15 441 442		15 441 442	14 578 529
	24 994 757		**24 994 757**	**23 193 564**
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 266 930	0	1 266 930	1 115 174
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	83 031 267	61 700 745	21 330 522	12 124 433
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	6 229 954	3 179 516	3 050 438	1 200 592
AC63-Autres créances	20 719 707	766 914	19 952 793	16 356 241
AC631-Personnel	634 568	0	634 568	705 007
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	16 624 271	26 780	16 597 491	12 398 455
AC633-Débiteurs divers	3 460 868	740 134	2 720 734	3 252 779
	139 466 365	**78 497 307**	**60 969 058**	**46 735 585**
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 137 879	608 767	6 529 112	2 021 833
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	12 342 011	0	12 342 011	9 158 757
AC722-Autres charges à repartir	3 361 713	3 029 815	331 898	663 695
AC73-Comptes de régularisation Actif	13 778 526	79 138	13 699 388	11 534 463
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	13 385 622	79 138	13 306 484	11 119 578
AC733-Autres comptes de régularisation	392 904	0	392 904	414 885
	36 620 129	**3 717 720**	**32 902 409**	**23 378 748**
Total des Actifs	**695 827 876**	**110 391 330**	**585 436 546**	**527 625 828**

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars)

AMI Assurances

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	87 391 790
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	46 694 230
CP3-Résultats reportés	-183 038 270	-184 804 791
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	75 000 000	75 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	**70 457 972**	**68 691 451**
CP6-Résultat de l'exercice	5 569 995	1 766 521
Total capitaux propres avant affectation	**76 027 967**	**70 457 972**
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	5 949 851	5 334 941
	5 949 851	**5 334 941**
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	54 251 900	53 584 145
PA320-Provisions assurances vie	79 538 789	35 823 735
PA330-Provision pour sinistres vie	4 906 001	4 881 310
PA331-Provision pour sinistres non vie	319 923 603	325 313 418
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	628 687	278 519
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	745 680	4 727
PA361-Autres provisions techniques non vie	0	187 148
	459 994 660	**420 073 002**
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	**13 071 617**	**10 139 048**
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	3 583 617	4 278 530
PA63-Autres dettes	12 454 725	12 214 899
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	493 549	291 375
PA632-Personnel	36 600	27 919
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 376 042	8 208 403
PA634-Créditeurs divers	3 548 534	3 687 202
	16 038 342	**16 493 429**
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	7 450 716	5 127 436
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers	6 903 393	
	14 354 109	**5 127 436**
Total des passifs	**509 408 579**	**457 167 856**
Total des capitaux propres et des passifs	**585 436 546**	**527 625 828**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 3

Désignation	Opérations brutes 31/12/2022	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	139 724 520	-5 697 080	134 027 440	128 519 318
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-667 754	-28 541	-696 295	828 313
Sous-total 1	**139 056 766**	**-5 725 621**	**133 331 145**	**129 347 631**
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	**15 324 278**		**15 324 278**	**11 300 482**
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-113 552 639	2 654 610	-110 898 029	-113 532 782
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	5 389 816	862 913	6 252 729	24 752 537
Sous-total 2	**-108 162 823**	**3 517 523**	**-104 645 300**	**-88 780 245**
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	**187 148**		**187 148**	**-187 148**
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	**-324 193**		**-324 193**	**-113 100**
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-31 227 915		-31 227 915	-25 799 206
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	3 192 857		3 192 857	-65 000
CHNV 43- Frais d'administration	-8 619 515		-8 619 515	-8 329 997
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		820 720	820 720	1 149 021
Sous-total 3	**-36 654 573**	**820 720**	**-35 833 853**	**-33 045 182**
CHNV5- Autres charges techniques	-2 605 422		-2 605 422	-12 622 835
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	**6 821 181**	**-1 387 378**	**5 433 803**	**5 899 603**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 4

Désignation	Opérations brutes 31/12/2022	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	50 029 723	-1 857 972	48 171 751	6 902 657
Sous-total 1	**50 029 723**	**-1 857 972**	**48 171 751**	**6 902 657**
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	3 769 086		3 769 086	1 735 483
PRV 22- Produits des autres placements				
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	38 252		38 252	68 922
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	121 790		121 790	346
Sous-total 2	**3 929 128**		**3 929 128**	**1 804 751**
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-4 611 846	704 294	-3 907 552	-2 062 271
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-24 691	-76 027	-100 718	-157 102
Sous-total 3	**-4 636 537**	**628 267**	**-4 008 270**	**-2 219 373**
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-43 715 054	1 042 848	-42 672 206	-4 854 527
CHV 22- Autres provisions techniques				
Sous-total 4	**-43 715 054**	**1 042 848**	**-42 672 206**	**-4 854 527**
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes	**-733 266**	**0**	**-733 266**	
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-4 410 413		-4 410 413	-1 823 552
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-9 604		-9 604	-135 260
CHV 43- Frais d'administration	-128 988		-128 988	-112 268
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		523 097	523 097	374 470
Sous-total 5	**-4 549 005**	**523 097**	**-4 025 908**	**-1 696 610**
CHV5- Autres charges techniques	-646 005		-646 005	-531 636
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-1 047 297		-1 047 297	-404 394
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-323 548		-323 548	-283 204
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-57		-57	-28 997
Sous-total 6	**-1 370 902**		**-1 370 902**	**-716 595**
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	**-1 691 918**	**336 240**	**-1 355 678**	**-1 311 333**

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 5

Désignation	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	**5 433 803**	**5 899 603**
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	**-1 355 678**	**-1 311 333**
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	26 743 302	18 113 777
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	271 413	719 358
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	864 152	3 612
Sous-total 1	**27 878 867**	**18 836 747**
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-7 431 030	-4 220 787
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-2 295 716	-2 955 884
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-402	-302 653
Sous-total 2	**-9 727 148**	**-7 479 324**
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	**-15 324 278**	**-11 300 482**
PRNT2- Autres produits non techniques	29 970	230 000
CHNT3- Autres charges non techniques	-950 335	-2 786 366
Résultat provenant des activités ordinaires	**5 985 201**	**2 088 845**
CHNT41- Impôts exigibles	-414 706	-322 024
CHNT42- Impôts différés		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**5 570 495**	**1 766 821**
CHNT5- Pertes extraordinaires	-500	-300
Résultat net de l'exerice	**5 569 995**	**1 766 521**
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exerice après modifications comptables	**5 569 995**	**1 766 521**

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2022	31/12/2021
HB1- Engagements reçus	**468 125**	**291 375**
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	**101 525**	**107 586**
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :		
Encaissements des primes reçues des assurés	181 570 712	138 945 879
Sommes versées pour paiement des sinistres	-111 177 912	-109 129 255
Commissions versées aux intermédiaires	-22 651 275	-16 329 804
Encaissements des sinistres pour cessions	168 714	67 745
Décaissements des primes pour cessions	-4 134 346	-3 629 349
Commissions recues des cessions	546 757	261 191
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-23 920 806	-21 802 055
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-475 881 590	-287 403 991
Encaissements liés à la cession de placements financiers	435 049 910	163 384 302
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-29 070 598	-24 983 062
Produits financiers reçus	25 135 632	11 615 823
Autres mouvements	22 405 797	15 703 696
Flux de trésorerie provenant de (ou affectés à) l'exploitation	**-1 959 005**	**-133 298 880**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-866 938	-550 220
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	429 828	123 888
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**-437 110**	**-426 332**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Encaissements suite à l'émission d'actions		92 816 108
Encaissements Titres participatifs		40 000 000
Décaissements Billets de tresorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**0**	**132 816 108**
Variation de trésorerie	**-2 396 115**	**-909 104**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 630 600**	**3 539 704**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**234 485**	**2 630 600**

I - Présentation de la Société

I-1- Renseignement de caractère général :

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis

Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P

Téléphone : +216 70 026 000

Fax : +216 71 268 400

Email : courrier@assurancesami.com

Site web : www.assurancesami.com

La société « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de
5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 aout 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires.

La société « AMI Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1er avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « AMI Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II - Faits marquants de l'exercice

A- Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances au cours du semestre clos au 31-12-2022 :

- Convention de partenariat CGA-FTUSA pour la lutte contre la fraude et l'escroquerie en Automobile :

  La signature d'une convention de partenariat entre le Comité Général des Assurances (CGA) et la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA), pour la lutte contre la fraude et l'escroquerie.

- La poursuite d'un ensemble de projets sectoriels :

- Le projet de mise en place du référentiel comptable international « IFRS » : L'entrée en vigueur du nouveau référentiel IFRS est prévue pour le 1er janvier 2023 au lieu du 1er janvier 2021 ;
- Le projet de mise en place de nouvelles règles de solvabilité basées sur les risques (SBR) : Un nouveau cadre réglementaire a été adopté par le CGA (circulaire n°01/2021 du CGA publiée le 14/02/2022) traitant des obligations de divulgation de reportings prudentielles, basées sur les risques (SBR) et intégrant un alignement aux exigences de solvabilité 2 ;
- La mise en application, à compter du 1er janvier 2022, d'un nouveau cadre réglementaire fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires (Décision n°01-2021 du CGA publiée le 01/12/2021) ;
- La révision des méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation dont l'application débutera à compter de l'exercice 2022 (réf : circulaire n°258-2010 du CGA en date du 02/10/2010 et ses annexes, correspondance du 11/10/2021), visant l'amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle.

- La suspension automatique de la garantie des risques de guerre des polices d'assurance transport dans les eaux de la mer Noire et la mer d'Azov suite à la détérioration des relations entre l'Ukraine et la Russie.

B- Activité de la Compagnie en 2022 :

- ***Production :***

Branche	31/12/2022	Part %	31/12/2021	Part %
Auto	128 165 372	67,5%	124 754 657	87,3%
Vie	50 029 723	26,4%	8 209 080	5,7%
Groupe	5 637 340	3,0%	4 592 129	3,2%
Incendie	2 197 312	1,2%	2 186 364	1,5%
Risques divers	1 014 115	0,5%	1 507 024	1,1%
Transport	2 219 888	1,2%	1 252 036	0,9%
Risques spéciaux	490 492	0,3%	395 669	0,3%
Total en DT	**189 754 242**	**100,0%**	**142 896 959**	**100,0%**

Au cours de l'exercice 2022, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de 190 MDT.

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- L'amélioration de l'assurance Vie de 20,6 % en passant de 5,7 % en 2021 à 26,4 % en 2022 ;
- La baisse de de l'assurance Auto de 19,8 % en passant de 87,3% en 2021 à 67,5% en 2022.

- ***Sinistres :***

Branche	31/12/2022	Part %	31/12/2021	Part %
Auto	100 807 498	89,2%	109 202 671	92,4%
Groupe	5 025 326	4,4%	4 248 138	3,6%
Vie	4 611 846	4,1%	2 667 350	2,3%
Transport	768 642	0,7%	1 377 000	1,2%
Risques divers	565 993	0,5%	411 309	0,3%
Incendie	1 157 674	1,0%	181 986	0,2%
Risques spéciaux	105 849	0,1%	130 523	0,1%
Total en DT	**113 042 828**	**100,0%**	**118 218 977**	**100,0%**

Les sinistres réglés (y compris les frais de gestion) totalisent 113,0 MDT en 2022 contre 118,2 MDT en 2021, soit une diminution de 4,4 %.

Cette variation s'explique principalement par la baisse de la liquidation des sinistres notamment pour la branche automobile de 8,4 MDT (La baisse des règlements est considérée comme le fruit du maintien d'une politique de souscription sélective).

- ***Placements :***

- L'encours total des placements nets de la Compagnie a atteint 463 MDT au 31 décembre 2022, contre 431 MDT au 31 décembre 2021, soit une progression de 7% ;
- Les revenus des placements de la Compagnie totalisent 31,8 MDT en 2022, contre 20,6 MDT en 2021, soit une augmentation de 11,2 MDT.

- ***Réassurances :***

Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie s'élèvent respectivement à -1 MDT et 0,7 MDT au 31/12/2022, contre -0,3 MDT et 0,7 MDT au 31/12/2021.

- ***Contrôle CNSS :***

AMI Assurances a fait l'objet d'un contrôle CNSS au titre des cotisations auxquelles elle est soumise pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Une notification des résultats de ce contrôle CNSS a été adressée à la Compagnie en lui réclamant un complément de cotisations de 1,3 MDT (en principal). Un accord a été conclu avec la CNSS, postérieurement à la date de reporting, en acceptant le paiement de ce montant afin de bénéficier de l'abandon des pénalités de retard.

III - Principes & Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon les rapports d'un expert en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et Aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C-2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

- Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres côtés que les titres non-côtés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA …) ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2020 et antérieures	100%

2021	20%
2022	0%

- Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité ;
- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnés en totalité ;

Déduction des encaissements intervenus 2 mois après la date de clôture de chaque exercice, à condition qu'il s'agisse de créances totalement provisionnées.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « AMI Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée au taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises**.**

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable.

- Provision pour égalisation vie :

Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- ***Charges d'acquisition des contrats :***

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats.Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- ***Frais d'administration des contrats :***

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- ***Les frais de gestion des sinistres :***

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

- ***Frais de gestion des placements :***

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

- ***Autres charges techniques :***

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La société « AMI Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV - Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 859 259 DT au 31/12/2022 contre 733 593 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 125 666 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. cumulé 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Logiciels	2 421 187	2 060 302	360 885	227 637
Fonds commercial	1 133 745	635 371	498 374	505 956
Total en DT	**3 554 932**	**2 695 673**	**859 259**	**733 593**

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique est de 2 658 237 DT au 31/12/2022 contre 2 806 690 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (148 453) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. cumulé 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
AAI	3 349 874	1 948 222	1 401 652	1 455 802
Matériel de transport	1 012 091	1 010 145	1 946	53 713
Matériel informatique	2 186 806	1 871 865	314 940	327 234
Matériel et mobilier de bureaux	2 054 109	1 215 936	838 173	862 355
Dépôts et cautionnements	101 525	-	101 525	107 586
Total en DT	**8 704 405**	**6 046 168**	**2 658 237**	**2 806 690**

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 463 052 826 DT au 31/12/2022 contre 430 777 649 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 32 275 177 DT ; ils se composent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. & Prov. 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Terrains et constructions	75 092 132	8 898 770	66 193 362	66 324 085
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 352 766	3 153 066	3 272 351
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	-	28 600 000	18 600 000
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	32 776 263	5 823 628	26 952 635	28 858 443
Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 442	500 000	323 769 442	233 585 797
Autres dépôts et prêts	15 243 619	859 298	14 384 321	80 136 973
Total en DT	**482 487 288**	**19 434 462**	**463 052 826**	**430 777 649**

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 66 193 362 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Amort. & Prov. 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
Terrain B. Abdessalem Sfax	116 899	-	116 899
Immeuble B. Abdessalem Sfax	180 332	54 562	125 769
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	61 886 605	6 816 321	55 070 284
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	2 285 850	-	2 285 850
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	2 430 099	517 278	1 912 821
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	97 572	407 764
Délégation Sfax	2 802 825	567 593	2 235 232
Délégation Sousse	1 625 443	317 657	1 307 786
Délégation Bizerte	1 318 383	268 383	1 050 000
Délégation Gabès	1 074 191	174 733	899 458
Local Nabeul	458 106	77 243	380 863
Action immobilière MAE	400 000	7 428	392 572
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Total en DT	**75 092 132**	**8 898 770**	**66 193 362**

À compter de la fin de l'année 2017, les biens immobiliers sont évalués à leur valeur réévaluée issue d'une expertise directe et indépendante.

En effet, par dérogation à la méthode du cout historique prévue par les normes comptables tunisiennes, la société « AMI Assurances » a procédé à l'évaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date et a procédé, en conséquence, à leur réévaluation.

Le recours au modèle de la réévaluation est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus pertinente sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption de l'approche de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée en date du 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'année 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars, a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations concernées, en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation en capitaux propres.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 3 153 066 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833
GMP	105 999	105 999	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	500 000
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	-
Al Hidaya Agricole	2 400 000	846 767	1 553 233	1 672 518
Total en DT	**6 505 832**	**3 352 766**	**3 153 066**	**3 272 351**

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 18 600 000 DT au 31/12/2021 à 28 600 000 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 10 000 000 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et parts dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 26 952 635 DT au 31/12/2022 contre 28 858 443 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (1 905 808) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « AMI Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Actions cotées	11 201 807	2 176 515	9 025 292	7 954 513	1 070 779
Actions non cotées	3 740 180	2 805 415	934 765	3 338 103	-2 403 338
SICAV	108	-	108	10 369	-10 261
Fonds commun de placement	17 834 168	841 698	16 992 470	17 555 458	-562 988
Total en DT	**32 776 263**	**5 823 628**	**26 952 635**	**28 858 443**	**-1 905 808**

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 323 769 442 DT au 31/12/2022 contre 233 585 797 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 90 183 645 DT.

Cette rubrique englobe notamment les titres émis par l'État (obligations, BTA …), les comptes à terme, les bons de caisse et les certificats de dépôt ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Emprunts obligataires	84 377 753	500 000	83 877 753	92 849 358	-8 971 605
Bons du Trésor et assimilés	98 391 689	-	98 391 689	65 736 439	32 655 250
Comptes de dépôts placements	141 500 000	-	141 500 000	75 000 000	66 500 000
Total en DT	**324 269 442**	**500 000**	**323 769 442**	**233 585 797**	**90 183 645**

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 11 211 364 DT au 31/12/2022 contre 11 082 822 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 128 542 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Prêts au Personnel	6 973 180	112 028	6 861 151	7 001 233	-140 082
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	47 269	47 269	-	-	-
Prêt Recall Holding	4 350 213	-	4 350 213	4 081 588	268 625
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	**11 920 662**	**709 298**	**11 211 364**	**11 082 822**	**128 543**

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 722 194 DT au 31/12/2022 contre 68 591 940 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (65 869 746) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021	Variation
Dépôt auprès de la TGT	2 872 194	150 000	2 722 194	3 891 913	-1 169 719
Pensions livrées / BTA	-	-	-	64 700 027	-64 700 027
Total en DT	**2 872 194**	**150 000**	**2 722 194**	**68 591 940**	**-65 869 746**

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 450 763 DT au 31/12/2022.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	75 092 132	66 193 362	66 193 362
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 153 066	3 153 066
- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	28 600 000	28 600 000
Autres placements financiers :			
- Actions, autres titres à revenus variables et parts dans des FCP	32 776 263	26 952 635	26 952 635
- Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 442	323 769 442	323 769 442
- Autres prêts	11 920 662	11 211 364	63 517
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 872 194	2 722 194	
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	450 763	450 763	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	30 910 842	30 910 842	30 910 842
Total en DT	**513 398 130**	**493 963 117**	**479 642 864**

Le taux de représentations des engagements règlementés, y compris les PL, présente 104,3%.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 24 994 757 DT au 31/12/2022 contre 23 193 564 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 1 801 193 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Provision pour primes non acquises	534 608	563 149	-28 541
Provision d'assurances vie	8 576 092	7 533 244	1 042 848
Provision pour sinistres vie	442 615	518 642	-76 027
Provision pour sinistres non vie	15 441 442	14 578 529	862 913
Total en DT	**24 994 757**	**23 193 564**	**1 801 193**

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 60 969 058 DT au 31/12/2022 contre 46 735 585 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 14 233 473 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Primes acquises et non émises	1 266 930	-	1 266 930	1 115 174	151 756
Créances nées d'opérations d'assurance directe	83 031 267	61 700 745	21 330 522	12 124 433	9 206 089
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145	-570 770
Créances nées d'opérations de réassurance	6 229 954	3 179 516	3 050 438	1 200 592	1 849 846
Autres créances	20 719 707	766 914	19 952 793	16 356 241	3 596 552
Total en DT	**139 466 365**	**78 497 307**	**60 969 058**	**46 735 585**	**14 233 473**

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 266 930 DT au 31/12/2022 contre 1 115 174 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 151 756 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021	Variation
Groupe	224 731	110 958	113 773
Incendie	35 999	43 199	-7 200
Risques divers	94 379	83 509	10 870
Risques spéciaux	35 607	34 202	1 405
Vie	31 653	21 832	9 821
Automobile	751 136	734 781	16 355
Transport	93 425	86 693	6 732
Total en DT	**1 266 930**	**1 115 174**	**151 756**

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 21 330 522 DT au 31/12/2022 contre 12 124 433 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 9 206 090 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Primes à annuler **(a)**	-2 788 538	-	-2 788 538	-3 374 722	586 184
Agences-Succursales **(b)**	85 819 805	61 700 745	24 119 060	15 499 155	8 619 905
Total en DT	**83 031 267**	**61 700 745**	**21 330 522**	**12 124 433**	**9 206 089**

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (2 788 538) DT au 31/12/2022 contre (3 374 722) DT au 31/12/2021.

Les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 24 119 060 DT au 31/12/2022. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 15 368 375 DT au 31/12/2022 contre 15 939 145 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (570 770) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Comptes de liaison	28 218 507	12 850 132	15 368 375	15 939 145	-570 770
Total en DT	**28 218 507**	**12 850 132**	**15 368 375**	**15 939 145**	**-570 770**

Le solde brut de ce poste s'élève à 28 218 507 DT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Compagnie	Valeur au 31/12/2022
Compte de liaison STAR	5 652 552
Compte de liaison ASTREE	1 197 752
Compte de liaison COMAR	3 038 029
Compte de liaison GAT	1 642 936
Compte de liaison MAE	2 450 873
Compte de liaison CARTE	532 714
Compte de liaison CTAMA-MGA	3 635 064
Compte de liaison MAGHREBIA	1 019 374
Compte de liaison LLOYD	1 316 921
Compte de liaison BH Assurances	553 009
Compte de liaison BIAT ASSURANCES	660 895
Compte de liaison BUAT	436 251
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	364 309
Compte de liaison ATTAKAFULIA	232 757
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	397 083
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	162 399
Compte de liaison FGA	2 806 638
Prévision de Recours Matériel	2 118 951
Total en DT	**28 218 507**

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 050 438 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
BEST RE	2 895 088	2 895 088	-	-	-
Divers réassureurs	3 334 866	284 428	3 050 438	1 200 592	1 849 846
Total en DT	**6 229 954**	**3 179 516**	**3 050 438**	**1 200 592**	**1 849 846**

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 19 952 793 DT au 31/12/2022 contre 16 356 241 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 3 596 552 DT ; il s'analyse comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Personnel	634 568	-	634 568	705 007	- 70 439
État, impôts et taxes	16 624 271	26 780	16 597 491	12 398 455	4 199 036
Débiteurs divers	3 460 868	740 134	2 720 734	3 252 779	- 532 045
Total en DT	**20 719 707**	**766 914**	**19 952 793**	**16 356 241**	**3 596 552**

AC7- Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs ont passé de 23 378 748 DT au 31/12/2021 à 32 902 409 DT au 31/12/2022, soit une variation à la hausse de 9 523 661 DT.

Ce poste se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2022	Provision 31/12/2022	Val. nette 31/12/2022	Val. nette 31/12/2021	Variation
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	7 137 879	608 767	6 529 112	2 021 833	4 507 279
Frais d'acquisition reportés	12 342 011	-	12 342 011	9 158 757	3 183 254
Autres charges à répartir	3 361 713	3 029 815	331 898	663 695	-331 797
Comptes de régularisation Actif	13 778 526	79 138	13 699 388	11 534 463	2 164 925
Total en DT	**36 620 129**	**3 717 720**	**32 902 409**	**23 378 748**	**9 523 661**

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la société « AMI Assurances » pour l'exercice clos le 31-12-2022 se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2020	**40 983 736**	**286 176**	**-**	**44 410 222**	**35 000 000**	**-185 429 432**	**624 641**	**-64 124 657**
Affectation du bénéfice de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	624 641	-624 641	-
Bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	1 766 521	1 766 521
Augmentation du capital en numéraire	46 408 054	-	46 408 054	-	-	-	-	92 816 108
Émission de titres participatifs	-	-	-	-	40 000 000	-	-	40 000 000
Soldes au 31 décembre 2021	**87 391 790**	**286 176**	**46 408 054**	**44 410 222**	**75 000 000**	**-184 804 791**	**1 766 521**	**70 457 972**
Affectation du bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	1 766 521	-1 766 521	-
Bénéfice de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	5 569 995	5 569 995
Soldes au 31 décembre 2022	**87 391 790**	**286 176**	**46 408 054**	**44 410 222**	**75 000 000**	**-183 038 270**	**5 569 995**	**76 027 967**

PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 5 949 851 DT au 31/12/2022 contre 5 334 941 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 614 910 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite **(*)**	3 966 070	2 446 107	1 519 963
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi **(*)**	1 177 735	1 214 391	-36 657
Provision pour litiges	444 284	444 284	-
Provision pour autres risques et charges	361 762	1 230 159	-868 397
Total en DT	**5 949 851**	**5 334 941**	**614 910**

(*) La société « AMI Assurances » a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges aux produits.

L'engagement de la Société se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*. L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la Société pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	8 mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	1%
Taux d'actualisation financière IDR	9.9%
Taux d'actualisation financière des autres avantages postérieur à l'emploi	9,5%
Espérance de vie	75 ans

- ***Répartition de l'effectif du personnel***

Au 31/12/2022, l'effectif total de la société « AMI Assurances » s'établit à 269 employés, dont 267 titulaires et 2 contractuels ; il se répartit comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	128
Cadres Supérieurs	82
Personnel d'Encadrement	21
Agents d'Exécution	29
Agents de Service	9
Total	**269**

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 459 994 660 DT au 31/12/2022 contre 420 073 002 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 39 921 658 DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour primes non acquises	54 251 900	53 584 145	667 755
Provision mathématique vie **(a)**	79 538 789	35 823 735	43 715 054
Provision pour sinistres à payer vie	4 906 001	4 881 310	24 691
Provision pour sinistres à payer non-vie **(b)**	319 923 603	325 313 418	-5 389 815
Autres provisions techniques **(c)**	1 374 367	470 394	903 973
Total en DT	**459 994 660**	**420 073 002**	**39 921 658**

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « AMI Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non-vie

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Branche	Montant au 31/12/2022
Incendie	3 591 761
Transport	2 881 977
Risques divers	3 745 979
Risques spéciaux	866 529
Automobile	307 297 145
Groupe	1 540 212
Total en DT	**319 923 603**

(c) Autres provisions techniques

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2022 :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	628 687	278 519	350 168
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	745 680	4 727	740 953
PREC	-	187 148	-187 148
Total en DT	**1 374 367**	**470 394**	**903 973**

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 2 932 569 DT pour passer de 10 139 048 DT au 31/12/2021 à 13 071 617 DT au 31/12/2022.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la Société, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dettes pour dépôt de primes	534 599	563 149	-28 550
Dettes pour dépôt de sinistres	12 537 018	9 575 899	2 961 119
Total en DT	**13 071 617**	**10 139 048**	**2 932 569**

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 3 583 617 DT au 31/12/2022 contre 4 278 530 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (694 913) DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 12 454 725 DT au 31/12/2022 contre 12 214 899 DT au 31/12/2021, soit une augmentation de 239 826 DT ; elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	493 549	291 375	202 174
Personnel	36 600	27 919	8 681
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 376 042	8 208 403	167 639
Créditeurs divers	3 548 534	3 687 202	-138 668
Total en DT	**12 454 725**	**12 214 899**	**239 826**

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passif ont passé de 5 127 436 DT au 31/12/2021 à 7 450 716 DT au 31/12/2022, soit une augmentation de 2 323 280 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Commissions à reporter réassureurs	173 587	-	173 587
Provision pour congés payés	1 311 728	1 320 357	-8 629
Produits constatés d'avance	404 977	549 745	-144 768
Charges à payer	5 560 424	3 257 334	2 303 090
Total en DT	**7 450 716**	**5 127 436**	**2 323 280**

PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Le solde global de cette rubrique s'élève à 6 903 393 DT au 31/12/2022.

V - Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non-vie, nettes de réassurances, totalisent 133 331 145 DT en 2022 contre 129 347 631 DT en 2021, soit une augmentation nette de 3 983 514 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Primes émises et acceptées	139 724 520	-5 697 080	134 027 440	128 519 318
Variation de la PPNA	-667 754	-28 541	-696 295	828 313
Total en DT	**139 056 766**	**-5 725 621**	**133 331 145**	**129 347 631**

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 11 300 482 DT en 2021 à 15 324 278 DT en 2022, soit une augmentation de 4 023 796 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges des sinistres non-vie, nette de réassurances, totalisent 104 458 152 en 2022 contre 88 967 393 DT en 2021, soit une augmentation de 15 490 759 DT, s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Sinistres payés	-113 552 639	2 654 610	-110 898 029	-113 532 782
Variation de la PSAP	5 389 816	862 913	6 252 729	24 752 537
PREC	187 148	-	187 148	-187 148
Total en DT	**-107 975 675**	**3 517 523**	**-104 458 152**	**-88 967 393**

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie nets totalisent 35 833 853 DT en 2022, contre 33 045 182 DT en 2021, soit une augmentation de 2 788 671 DT ; ils se présentent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Frais d'acquisition	-31 227 915	-	-31 227 915	-25 799 206
Variation des frais d'acquisition reportés	3 192 857	-	3 192 857	-65 000
Frais d'administration	-8 619 515	-	-8 619 515	-8 329 997
Commissions reçues des réassureurs	-	820 720	820 720	1 149 021
Total en DT	**-36 654 573**	**820 720**	**-35 833 853**	**-33 045 182**

CHNV5- Autres charges techniques non-vie

Les autres charges techniques non-vie nettes totalisent 2 605 422 DT en 2022 contre 12 622 835 DT en 2021, soit une diminution de (10 017 413) DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations
Dotation provision pour dépréciation des créances douteuses	-2 730 473	-	-2 730 473	-4 954 217	2 223 744
Autres charges	125 051	-	125 051	-7 668 618	7 793 669
Total en DT	**-2 605 422**	**-**	**-2 605 422**	**-12 622 835**	**10 017 413**

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 6 902 657 DT en 2021 à 48 171 751 DT en 2022, soit une augmentation nette de 41 269 094 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 1 804 751 DT en 2021 à 3 929 128 DT en 2022, soit une augmentation de 2 124 377 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes de la branche vie totalisent 4 008 270 DT en 2022 contre 2 219 373 DT en 2021, soit une augmentation de 1 788 897 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
Sinistres payés	-4 611 846	704 294	-3 907 552	-2 062 271
Variation de la PSAP	-24 691	-76 027	-100 718	-157 102
Total en DT	**-4 636 537**	**628 267**	**-4 008 270**	**-2 219 373**

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 4 854 527 DT en 2021 à 42 672 206 DT en 2022, soit une augmentation de 37 817 679 DT.

CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes

Le solde global de cette rubrique s'élève à 733 266 DT pour l'exercice clos le 31/12/2022.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent 4 025 908 DT en 2022 contre 1 696 610 DT en 2021, soit une augmentation de 2 329 298 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations
Frais d'acquisition	-4 410 413	-	-4 410 413	-1 823 552	-2 586 861
Variation des frais d'acquisition reportés	-9 604	-	-9 604	-135 260	125 656
Frais d'administration	-128 988	-	-128 988	-112 268	-16 720
Commissions reçues des réassureurs	-	523 097	523 097	374 470	148 627
Total en DT	**-4 549 005**	**523 097**	**-4 025 908**	**-1 696 610**	**-2 329 298**

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 646 005 DT en 2022 contre 531 636 DT en 2021, soit une augmentation de 114 369 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 716 595 DT en 2021 à 1 370 902 DT en 2022, soit une augmentation de 654 307 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 5 899 603 DT en 2021 à un bénéfice de 5 433 803 DT en 2022, soit une diminution de 465 800 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé de (1 311 333) DT en 2021 à (1 355 678) DT en 2022, soit une amélioration de 44 345 DT.

PRNT1- Produits des placements

Les revenus des placements à l'état de résultat sont passés de 18 836 747 DT en 2021 à 27 878 867 DT en 2022, soit une augmentation de 9 042 120 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 7 479 324 DT en 2021 contre 9 727 148 DT en 2022, soit une augmentation de 2 247 824 DT.

- **Répartition des charges par nature en charges par destination**

Les charges par nature totalisent 53 474 062 DT au 31/12/2022 contre 54 452 097 au 31/12/2021, soit une diminution de 978 035 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	31 227 915	25 799 206	5 428 709
CHV41 - Frais d'acquisition vie	4 410 413	1 823 552	2 586 861
CHNV43 - Frais d'administration non vie	8 619 515	8 329 997	289 518
CHV43 - Frais d'administration vie	128 988	112 268	16 720
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	5 121 657	4 545 341	576 316
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	109 753	91 311	18 442
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	2 605 421	12 622 834	-10 017 413
CHV5 - Autres charges techniques vie	646 005	531 636	114 369
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	484 312	571 866	-87 554
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	120 084	24 085	95 999
Total en DT	**53 474 062**	**54 452 097**	**-978 035**

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Salaires et compléments de salaires	19 100 833	16 963 962	2 136 871
Charges sociales	4 732 782	3 674 750	1 058 032
Autres charges	36 309	277 338	-241 029
Sous-total des charges de personnel	**23 869 924**	**20 916 050**	**2 953 874**
Commissions	19 216 408	14 181 027	5 035 381
STEG, SONEDE, Carburant	718 143	601 273	116 870
Imprimés et fournitures	643 789	585 571	58 218
Loyers	86 973	126 245	-39 272
Entretiens et réparations	757 220	947 789	-190 569
Assurances	673 687	1 059 367	-385 680
Honoraires	1 328 643	1 542 165	-213 522
Formations	521 978	412 962	109 016
Contributions organismes professionnels	661 501	601 625	59 876
Publicités	1 148 485	545 144	603 341
Missions, réceptions et déplacements	237 172	149 763	87 409
Transport du personnel	161 321	243 918	-82 597
Subventions	1 150 443	1 488 497	-338 054
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	618 385	494 453	123 932
Jetons de présence et autres rémunérations	128 888	178 733	-49 845
Impôts et taxes	2 538 035	2 921 691	-383 656
Dotations aux amortissements et aux provisions	-1 495 621	6 972 677	-8 468 298
Autres frais généraux	508 688	483 147	25 541
Total en DT	**53 474 062**	**54 452 097**	**-978 035**

- **Répartition des primes brutes émises par zone géographique**

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Montant
Grand Tunis	157 548 480
Sfax	10 393 129
Sousse	10 108 785
Bizerte	6 275 986
Gabès	5 427 863
Total en DT	**189 754 242**

VI - Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60 000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. En 2022, il y a eu un versement de 12 731 DT et, de ce fait, le solde du compte courant à baissé pour atteindre 47 269 DT à la date de clôture (il est totalement provisionné) ;
- L'état des emprunts obligataires souscrits par la Société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA-2022	7 000 000	7 000 000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3 000 000	3 000 000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	2 000 000	2 000 000	23/09/2022	03/10/2029	10.10%
BNA-2022	3 000 000	3 000 000	03/10/2022	03/10/2029	10.10%
BNA 2017-2	5 000 000	-	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2019-1	4 000 000	2 400 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	600 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	1 200 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	2 100 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	900 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	6 400 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	**40 000 000**	**28 600 000**			

- L'état des comptes à terme souscrits par la Société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2022 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CDP	40 000 000	40 000 000	18/02/2022	12/02/2023	7,00%
CDP	37 000 000	37 000 000	01/03/2022	24/01/2023	8,40%
CDP	15 000 000	-	09/03/2022	06/07/2022	8,40%
CDP	34 000 000	-	30/06/2022	09/07/2022	7,75%
CDP	34 000 000	-	10/07/2022	19/07/2022	8,16%
CAT	7 500 000	7 500 000	15/07/2022	15/01/2023	9,64%
CDP	34 000 000	-	20/07/2022	29/07/2022	8,16%
CDP	34 000 000	-	01/08/2022	10/08/2022	8,17%
CDP	34 000 000	-	11/08/2022	20/08/2022	8,17%
CAT	12 500 000	12 500 000	22/08/2022	17/02/2023	9,80%
CDP	14 500 000	-	22/08/2022	31/08/2022	8,17%
CDP	14 500 000	-	01/09/2022	10/09/2022	8,18%
CDP	6 500 000	-	12/09/2022	21/09/2022	8,18%
CDP	5 500 000	-	22/09/2022	01/10/2022	8,18%
CDP	5 500 000	-	03/10/2022	12/10/2022	8,18%
CDP	4 500 000	-	13/10/2022	23/10/2022	8,18%
CDP	4 500 000	-	23/10/2022	01/11/2022	8,18%
CDP	4 500 000	-	02/11/2022	11/11/2022	8,38%
CDP	3 500 000	-	12/11/2022	21/11/2022	8,38%
CDP	3 500 000	-	22/11/2022	01/12/2022	8,38%
CDP	3 500 000	-	02/12/2022	11/12/2022	8,27%
CDP	3 500 000	-	12/12/2022	21/12/2022	8,27%
CDP	3 000 000	3 000 000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
CDP	3 500 000	3 500 000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
CAT BNA	35 000 000	35 000 000	28/01/2021	26/01/2026	7,00%
CAT BNA	40 000 000	-	30/12/2021	17/02/2022	7,00%
Total en DT	**437 500 000**	**138 500 000**			

- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT.

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes avec la Société "AMI Assurances" se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « AMI » en DT	Part « AMI » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidaya Agricole S.A.	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales

4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2022 s'élève à 3 494 729 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2022
Groupe HBG	105 784
Groupe VERMEG	3 281 975
UGTT	79 250
JMC	27 720
Total en DT	**3 494 729**

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues : Néant

- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 588 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 615 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
  - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.

4.3.2. Fournies : Néant

VII - Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2022 se présente comme suit :

Désignations	Exercice 2022	Exercice 2021	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	**2 630 600**	**3 539 704**	**-909 104**
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-1 959 005	-133 298 880	131 339 875
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-437 110	-426 332	-10 778
Trésorerie provenant des activités de financement	-	132 816 108	-132 816 108
Trésorerie à la fin de l'exercice	**234 485**	**2 630 600**	**-2 396 115**

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Effets et chèques en caisse	2 102 663	3 533 787	-1 431 125
Banques	-2 002 670	-935 402	-1 067 268
Caisses	134 492	32 215	102 277
Total en DT	**234 485**	**2 630 600**	**-2 396 115**

VIII - Note sur le Décompte Fiscal

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2022

Résultat net après modifications comptables (R1)	**5 985 201**
I. Réintégrations	
Amortissements non déductibles	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	234 376
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	492 354
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres côtés	280 600
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	142 267
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non-côtés	393 874
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 446 334
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	- 1 292 548
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre	-
des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	300
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-
Impôt sur les sociétés	-
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	51 631
Abandon de créances non déductibles	-
Total des réintégrations	**1 749 188**
Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2)	**7 734 389**
II. Déductions	
Déduction des provisions :	
- Pour créances douteuses	
- Pour dépréciation des actions cotées en bourse	
Total (max 50% de R2)	**-**
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement FCP	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	230
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	92 185
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	227 904
Reprises sur provision pour dépréciation des créances	-
Gains de change non réalisés	-
Total des déductions	**320 319**
Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3)	**7 414 070**
III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés	**-**
Réintégration des amortissements de l'exercice	168 933
Déduction des déficits reportés	183 038 270
Déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	-
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4)	**- 175 455 267**
IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	**-**
Dividendes	946 696
Plus-value de cession des actions cotées	70 995
Intérêts des placements en devises	-
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5)	**-**

Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6)		**-**
Déductions au titre des dégrèvements fiscaux		-
	Dégrèvement 1 (Limite de 100%)	-
	Dégrèvement 2 (Limite de 100%)	-
	Dégrèvement 3 (Limite de 100%)	-
Total des déductions au titre des dégrèvements		**-**

Résultat imposable	**-**
Arrondi au dinar inférieur	-
IS à payer (35%)	**-**
Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
Min d'impôt (0,2% CA)	**414 706**
Gain en impôt	-
Redevance 3%	-
Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	**500**
Total (IS + CSS)	**415 206**

Annexes

Mouvements Ayant Affecté Les Éléments De L'actif
Au 31-12-2022

آمي للتأمين
AMI Assurances

Annexe 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN
						A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la cloture		Cloture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la cloture	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	2 203 575	217 612			2 421 187	1 975 938		84 364				2 060 302		360 885
Fonds commercial	1 059 832	314 747	240 834		1 133 745	553 876		90 857		9 362		635 371		498 374
Total actifs incorporels	**3 263 407**	**532 359**	**240 834**	**-**	**3 554 932**	**2 529 814**	**-**	**175 221**	**-**	**9 362**	**-**	**2 695 673**	**-**	**859 259**
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines 5111-5112-5113	6 424 715	273 823	149 766		6 548 772	4 587 965		390 408		148 140		4 830 233		1 718 539
Autres installations, outillage et mobilier 5114	2 026 518	57 356	29 765		2 054 109	1 164 164		81 537		29 765		1 215 936		838 173
Dépôts et cautionnements 510	107 586	3 400	9 461		101 525									101 525
Total actifs corporels d'exploitation	**8 558 819**	**334 579**	**188 992**	**-**	**8 704 406**	**5 752 129**	**-**	**471 945**	**-**	**177 905**	**-**	**6 046 169**	**-**	**2 658 237**
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	1 250 850		-	74 692 132	7 509 769	-	1 381 573				8 891 342	-	65 800 790
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000			-	400 000		7 428						7 428	392 572
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613	1 420 226	261 032		11 201 807		1 988 100		280 600		92 185		2 176 515	9 025 292
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-				-		-						-	-
Autres parts d'OPVCM	17 844 538	1 751 342	1 761 603		17 834 277		278 711		563 217		230		841 698	16 992 579
Titres non cotés	5 973 450	66 730	2 300 000	-	3 740 180		2 735 347		274 589		204 520		2 805 416	934 764
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832	-	-	-	6 505 832		3 233 481		119 285				3 352 766	3 153 066
Obligations et autres titres à revenu fixe	234 085 797	443 016 391	352 832 745		324 269 443		500 000						500 000	323 769 443
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	15 000 000	5 000 000		28 600 000		-						-	28 600 000
Autres prêts	11 804 850	1 645 989	1 530 176		11 920 663		722 028				12 731		709 297	11 211 366
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	68 741 940	4 178 305	70 048 053		2 872 192		150 000						150 000	2 722 192
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	462 211	482 920	494 369		450 762		-						-	450 762
Total placements	**447 902 513**	**468 812 753**	**434 227 978**	**-**	**482 487 288**	**7 509 769**	**9 615 095**	**1 381 573**	**1 237 691**	**-**	**309 666**	**8 891 342**	**10 543 120**	**463 052 826**
Total Général	**459 724 739**	**469 679 691**	**434 657 804**	**-**	**494 746 626**	**15 791 712**	**9 615 095**	**2 028 739**	**1 237 691**	**187 267**	**309 666**	**17 633 184**	**10 543 120**	**466 570 322**

Etat récapitulatif des placements
Au 31-12-2022

آمي للتأمين
AMI Assurances

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Placements immobiliers	74 684 068	65 792 726
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 572
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPVCM	11 201 807	9 025 292
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPCVM	17 834 277	16 992 579
Titres non cotés	10 246 012	4 087 830
Obligations et autres titres à revenus fixes	324 269 443	323 769 443
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	28 600 000	28 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	11 920 663	11 211 366
Dépôts auprès des entreprises cédantes	450 762	450 762
Autres dépôts	2 872 192	2 722 192
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Total placements	**482 487 288**	**463 052 826**
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	479 642 864	479 642 864
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	30 910 842	30 910 842

ÉTAT DES RÈGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

آمي للتأمين
AMI Assurances

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2018								
Réglements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462				
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734				
Total charges des sinistres	**101 629 584**	**123 322 998**	**142 364 501**	**152 943 196**				
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400				
% sinistres / primes acquises	**75,89%**	**82,42%**	**94,00%**	**89,50%**				

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2019								
Réglements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973			
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132			
Total charges des sinistres	**106 260 820**	**124 992 657**	**143 904 512**	**145 102 409**	**133 064 105**			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390			
% sinistres / primes acquises	**79,34%**	**83,54%**	**95,02%**	**84,91%**	**81,90%**			

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2020								
Réglements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293		
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217		
Total charges des sinistres	**104 279 421**	**121 152 980**	**139 385 643**	**142 449 923**	**124 664 449**	**113 017 510**		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215		
% sinistres / primes acquises	**77,86%**	**80,97%**	**92,04%**	**83,36%**	**76,73%**	**78,13%**		

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2021								
Réglements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648	
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606	
Total charges des sinistres	**103 870 736**	**121 464 603**	**139 336 135**	**141 589 527**	**125 091 715**	**94 039 544**	**117 031 254**	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	
% sinistres / primes acquises	**77,56%**	**81,18%**	**92,00%**	**82,86%**	**77,00%**	**65,01%**	**86,38%**	

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022								
Réglements cumulés	95 266 028	108 100 442	119 420 130	114 601 713	87 297 206	54 098 331	45 540 636	20 403 750
Provisions pour sinistres	7 525 411	13 631 275	16 366 290	20 986 722	28 964 921	40 390 641	55 223 174	97 109 531
Total charges des sinistres	**102 791 439**	**121 731 717**	**135 786 420**	**135 588 435**	**116 262 127**	**94 488 972**	**100 763 810**	**117 513 281**
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631	139 056 766
% sinistres / primes acquises	**76,75%**	**81,36%**	**89,66%**	**79,35%**	**71,56%**	**65,32%**	**74,37%**	**84,51%**

Ventilation des charges et des produits des placements
Au 31-12-2022

أمي للتأمين
AMI Assurances

Annexe 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		963 977	963 977	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations	12 731	29 195 554	29 208 285	
Revenus des autres placements		1 140 632	1 140 632	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		495 101	495 101	PRNT2
Total produits des placements	**12 731**	**31 795 264**	**31 807 995**	
Intérêts		7 776 806	7 776 806	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		97 221	97 221	CHNT3
Autres frais	119 285	3 104 738	3 224 023	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	**119 285**	**10 978 765**	**11 098 050**	

Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Vie au 31/12/2022

آمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 12

Libellés	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	50 029 723	50 029 723
Charges de prestations	-4 636 537	-4 636 537
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-44 448 320	-44 448 320
Solde de souscription	**944 866**	**944 866**
Frais d'acquisition	-4 410 413	-4 410 413
Autres charges de gestion nettes	-784 597	-784 597
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-5 195 010**	**-5 195 010**
Produits nets de placements	2 558 226	2 558 226
Solde financier	**2 558 226**	**2 558 226**
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 857 972	-1 857 972
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	704 294	704 294
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	966 821	966 821
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	523 097	523 097
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	**336 240**	**336 240**
Résultat technique	**-1 355 678**	**-1 355 678**
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	66 950	66 950
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	-
Provisions techniques brutes à la clôture	84 444 790	84 444 790
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 705 045	40 705 045

Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Non Vie au 31/12/2022

آمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 13

Libellés	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	**2 074 801**	**2 146 484**	**1 080 714**	**545 089**	**127 572 338**	**5 637 340**	**139 056 766**
Primes émises	2 197 312	2 219 888	1 014 115	490 493	128 165 372	5 637 340	139 724 520
Variation des primes non acquises	-122 511	-73 404	66 599	54 596	-593 034	0	-667 754
Charges de prestations	**-1 081 236**	**-1 363 397**	**-410 582**	**-117 058**	**-100 315 377**	**-4 688 025**	**-107 975 675**
Prestations et frais payés	-1 206 238	-915 325	-589 736	-110 288	-105 036 983	-5 694 069	-113 552 639
Charges des provisions pour prestations et diverses	125 002	-448 072	179 154	-6 770	4 721 606	1 006 044	5 576 964
Solde de souscription	**993 565**	**783 087**	**670 132**	**428 031**	**27 256 961**	**949 315**	**31 081 091**
Frais d'acquisition	-680 933	-860 368	-321 266	-111 622	-28 361 538	-892 188	-31 227 915
Autres charges de gestion nettes	219 104	-28 069	-42 993	30 872	-7 784 484	-426 510	-8 032 080
Charges d'acquisition et de gestion nettes	**-461 829**	**-888 437**	**-364 259**	**-80 750**	**-36 146 022**	**-1 318 698**	**-39 259 995**
Produits nets de placements	226 199	157 913	170 896	69 997	14 616 285	82 988	15 324 278
Participations aux résultats	0	133 265	0	0	0	-457 458	-324 193
Solde financier	**226 199**	**291 178**	**170 896**	**69 997**	**14 616 285**	**-374 470**	**15 000 085**
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 613 274	-1 929 035	-241 101	-293 901	-1 619 769	0	-5 697 080
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	1 131 879	1 013 822	12 530	95 968	400 411	0	2 654 610
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-655 051	830 593	-154 905	-99 700	913 435	0	834 372
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	495 252	261 510	2 262	61 696	0	0	820 720
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	**-641 194**	**176 890**	**-381 214**	**-235 937**	**-305 923**	**0**	**-1 387 378**
Résultat technique	**116 741**	**362 718**	**95 555**	**181 341**	**5 421 301**	**-743 853**	**5 433 803**
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 976 184	601 373	338 734	832 941	50 502 668	0	54 251 900
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 853 673	527 969	405 333	887 537	49 909 634	0	53 584 146
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 591 761	3 442 052	3 745 979	866 529	307 297 145	1 540 211	320 483 677
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 716 762	3 017 327	3 925 133	859 759	312 018 751	2 546 256	326 083 988
Autres provisions techniques clôture	0	560 074	0	0	0	0	560 074
Autres provisions techniques ouverture	0	957 718	0	0	0	0	957 718

Tableau De Raccordement Du Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Aux États Financiers au 31/12/2022

CATÉGORIE : VIE

آمي للتأمين
AMI Assurances

Annexe 15

Libellés	Raccordement	Total
Primes	PRV 1 1°colonne	50 029 723
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-4 636 537
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-44 448 320
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	-
Solde de souscription		**944 866**
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-4 410 413
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-784 597
Charges d'acquisition et de gestion nettes		**-5 195 010**
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	2 558 226
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	-
Solde financier	-	**2 558 226**
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 857 972
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	704 294
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	966 821
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	523 097
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		**336 240**
Résultat technique		**-1 355 678**

Informations complémentaires :	
Montants des rachats Vie	66 950
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	84 444 790
Provisions techniques brutes à l'ouverture	40 705 045

Tableau De Raccordement Du Résultat Technique Par Catégorie D'assurance Aux États Financiers au 31/12/2022

CATÉGORIE : NON-VIE

آمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		**139 056 766**
Primes émises	PRNV11 1°colonne	139 724 520
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-667 754
Charges de prestations		**-107 975 675**
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-113 552 639
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	5 576 964
Solde de souscription		**31 081 091**
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-31 227 915
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-8 032 080
Charges d'acquisition et de gestion nettes		**-39 259 995**
Produits nets de placements	PRNT3	15 324 278
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-324 193
Solde financier		**15 000 085**
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-5 697 080
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	2 654 610
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	834 372
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	820 720
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		**-1 387 378**
Résultat technique		**5 433 803**

Informations complémentaires :	
Provisions pour primes non acquises clôture	54 251 900
Provisions pour primes non acquises ouverture	53 584 146
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	320 483 677
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	326 083 988
Autres provisions techniques clôture	560 074
Autres provisions techniques ouverture	957 718
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Rapport Commissaires aux comptes

AMI ASSURANCES

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 76.027.967 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5.569.995 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 459.994.660 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel que modifié par les textes subséquents ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2022. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du CGA n° 2010-258 du 02 octobre 2010.

2) Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2022 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2022, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 01/2021 du 1er décembre 2021, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui

peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *associé*

P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL

MEMBRE DE MGI WORLDWIDE

Chiheb GHANMI, *associé*

AMI ASSURANCES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022

- La liste des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA-2022	7.000.000	7.000.000	23/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3.000.000	3.000.000	25/08/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	2.000.000	2.000.000	23/09/2022	03/10/2029	10,10%
BNA-2022	3.000.000	3.000.000	03/10/2022	03/10/2029	10,10%
Total en DT	**15.000.000**	**15.000.000**			

- La liste des placements monétaires (comptes à terme, certificats de dépôt …) souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt

CDP	40.000.000	40.000.000	18/02/2022	12/02/2023	7%
CDP	37.000.000	37.000.000	01/03/2022	24/01/2023	8,40%
CDP	15.000.000	-	09/03/2022	06/07/2022	8,40%
CDP	34.000.000	-	30/06/2022	09/07/2022	7,75%
CDP	34.000.000	-	10/07/2022	19/07/2022	8,16%
CAT	7.500.000	7.500.000	15/07/2022	15/01/2023	9,64%
CDP	34.000.000	-	20/07/2022	29/07/2022	8,16%
CDP	34.000.000	-	01/08/2022	10/08/2022	8,17%
CDP	34.000.000	-	11/08/2022	20/08/2022	8,17%
CAT	12.500.000	12.500.000	22/08/2022	17/02/2023	9,80%
CDP	14.500.000	-	22/08/2022	31/08/2022	8,17%
CDP	14.500.000	-	01/09/2022	10/09/2022	8,18%
CDP	6.500.000	-	12/09/2022	21/09/2022	8,18%
CDP	5.500.000	-	22/09/2022	01/10/2022	8,18%
CDP	5.500.000	-	03/10/2022	12/10/2022	8.18%
CDP	4.500.000	-	13/10/2022	23/10/2022	8,18%
CDP	4.500.000	-	23/10/2022	01/11/2022	8,18%
CDP	4.500.000	-	02/11/2022	11/11/2022	8,38%
CDP	3.500.000	-	12/11/2022	21/11/2022	8,38%
CDP	3.500.000	-	22/11/2022	01/12/2022	8,38%
CDP	3.500.000	-	02/12/2022	11/12/2022	8,27%
CDP	3.500.000	-	12/12/2022	21/12/2022	8,27%
CDP	3.000.000	3.000.000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
CDP	3.500.000	3.500.000	22/12/2022	02/01/2023	8,27%
Total en DT	**362.500.000**	**103.500.000**			

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;

- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT ;

- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 588 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;

- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 615 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;

- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
  - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
  - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;

- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60.000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans. Au cours de l'exercice 2022, un montant de 12.731 DT a été encaissé par la Société "AMI Assurances". De ce fait, le solde brut de son compte courant chez la société GMP s'élève à 47.269 DT au 31 décembre 2022 (il est totalement provisionné) ;

- Les emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices précédents et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2017-2	5.000.000	-	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2019-1	4.000.000	2.400.000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1.000.000	600.000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2.000.000	1.200.000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3.500.000	2.100.000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1.500.000	900.000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8.000.000	6.400.000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	**25.000.000**	**13.600.000**			

- Les comptes à terme souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice précédent, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2022	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/01/2021	26/01/2026	7%
CAT BNA	40.000.000	-	30/12/2021	17/02/2022	7%
Total en DT	**75.000.000**	**35.000.000**			

Obligations et engagements de la Société "AMI Assurances" envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
  - un salaire annuel net de 240.000 DT,
  - une voiture de fonction,
  - 400 litres de carburant,
  - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués à chaque membre du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2022 à 7.000 DT. Il en est de même de la rémunération brute accordée à chaque membre des comités permanents issus du Conseil d'Administration. Au titre de ces deux éléments, la charge globale se rapportant à l'exercice 2022 s'élève à 128.888 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 juin 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *associé*

P/ LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL

MEMBRE DE MGI WORLDWIDE

Chiheb GHANMI, *associé*

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement **« FCP AMEN CEA »** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de **204467 Dinars**, un actif net de **203985 Dinars** et un résultat net déficitaire de **11156 Dinars**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement **« AMEN CEA »,** au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur :
La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « FCP AMEN CEA » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce

rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.
Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction pour les Etats Financiers

Le gestionnaire du **FCP AMEN CEA** est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par legestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 08 Juin 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Kais BOUHAJJA

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
ACTIF			
Portefeuille Titres	**3.1.1**	**199 921**	**236 715**
Action et droits rattachés		199 921	236 715
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Placements monétaires et disponibilités		**4 546**	**4 492**
Placements monétaires		0	0
Disponibilités	**3.1.2**	4 546	4 492
Autres actifs	**3.1.3**	372	2 611
TOTAL ACTIFS		**204 839**	**243 818**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	**3.1.4**	**854**	**1 075**
Opérateurs créditeurs		854	1 075
Autres créditeurs divers	**3.1.5**	**0**	**3**
Autres créditeurs divers		0	3
TOTAL PASSIF		**854**	**1 078**
ACTIF NET		**203 985**	**242 741**
Capital	**3.1.6**	204 600	237 676
Sommes distribuables		**-615**	**5 065**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-615	5 065
ACTIF NET		**203 985**	**242 741**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**204 839**	**243 818**

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

Etat de résultat	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	**3.2.1**	8 950	10 393
Revenus des placements monétaires	**3.2.2**	182	142
Total des revenus des placements		**9 132**	**10 535**
Charges de gestion des placements	**3.2.3**	8 179	5 416
Revenus nets des placements		**953**	**5 119**
Autres charges	**3.2.4**	1 536	492
Résultat d'exploitation		**-583**	**4 627**
Régularisation du résultat d'exploitation		**-32**	**438**
Sommes distribuables de l'exercice	**3.2.5**	**-615**	**5 065**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		32	-438
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-15 154	-2 640
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		4 986	13 302
Frais de négociation de titres		-405	-694
Résultat net de l'exercice		**-11 156**	**14 595**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**-11 156**	**14 595**
Résultat d'exploitation	-583	4 627
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-15 154	-2 640
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 986	-13 302
Frais de négociation de titres	-405	-694
Distribution dividende	**-4 656**	**-1 226**
Transactions sur le capital	**-22 944**	**-74 130**
Souscriptions	**25 975**	**25 229**
Capital	25 612	25117
Régularisation des sommes non distribuables	-100	1 568
Régularisation des sommes distribuables	463	544
Rachats	**-48 919**	**-101359**
Capital	-47 842	-99 388
Régularisation des sommes non distribuables	-172	-1 480
Régularisation des sommes distribuables	-905	-491
Variation de l'actif net	**-38 756**	**-60 761**
Actif net		
En début de l'exercice	242 741	303 502
En fin de l'exercice	203 985	242 741
Nombre de parts		
En début de l'exercice	2 320	3 077
En fin de l'exercice	2 103	2 320
Valeur liquidative	**96,997**	**104,629**
Taux de rendement	**-5,21%**	**6,61%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31-12-2022

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers annuels du fonds commun de placement **« FCP AMEN CEA »** arrêtée au 31 décembre 2022, dont le bilan présente un total de**204 467DT**, l'état de résultat présente un résultat net déficitaire de **11 156DT** et l'état de variation de l'actif net présente une variation de l'actif net de **-38 756DT.**

1. Présentation du Fonds

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été ouvert au public le **28 Mars 2011**avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers et principes comptables appliqués

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables **16 à 18** relatives aux **OPCVM**.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon

Les intérêts sur les placements en Bons de Trésors Assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la date d'arrêté précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables, Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».
Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3. Notes explicatives sur les Etats financiers

(Tous les montants sont exprimés en dinars tunisien « DT »)

3.1 Notes sur le bilan

3.1.1 :Actions et droits rattachés

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

(En TND)

Désignation	Code ISIN	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2022	En % de l'actif net
ATB	TN0003600350	1 839	8 717	5 313	2,60%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	300	9 732	11 092	5,42%
BH	TN0001900604	205	3 792	2 858	1,40%
BIAT	TN0001800457	100	5 099	8 831	4,32%
CELLCOM	TN0007590011	200	1 402	680	0,33%
DELICE HOLDING	TN0007670011	1 500	21 863	19 283	9,43%
EURO-CYCLES	TN0007570013	800	12 719	20 335	9,95%
I.C.F.	TN0003200755	30	5 696	2 698	1,32%
LANDOR	TN0007510019	2 200	18 254	13 224	6,47%
LILAS	TN0007610017	1 900	15 193	17 258	8,44%
MAGHREBIA VIE	TNDKJ8O68X14	128	778	794	0,39%
MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	256	1 556	1 556	0,76%
NEW BODY LINE	TN0007540016	120	719	597	0,29%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	700	5 567	4 852	2,37%
PGH	TN0005700018	2 150	21 525	18 877	9,23%
SFBT	TN0001100254	1 241	11 266	16 709	8,17%
SOTETEL	TN0006530018	3 000	17 754	8 928	4,37%
SOTIPAPIER	TN0007630015	2 750	18 233	17 573	8,59%
SOTUVER	TN0006560015	200	-270	1 739	0,85%
SOTUVER NG22	TNF8FC5GRVG9	36	271	281	0,14%
SYPHAX	TN0006640023	3 145	24 526	12 203	5,97%
UNIMED	TN0007720014	2 000	19 786	14 240	6,96%
Total		**24 800**	**224 178**	**199 921**	**97,77%**

Les mouvements sur le portefeuille se détaillent comme suit :

1- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

(En TND)

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	22647
Total	**22647**

2- Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

(En TND)

Sorties	Cout d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Action	54935	59922	4987
Total	**54935**	**59922**	**4987**

3.1.2 : Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à4 546 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	En % de l'actif net
Avoir en banque	4 546	2,18%
Total	**4 546**	**2,18%**

3.1.3 : Autres actifs

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2022 :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Intérêt courus/compte rémunéré	0	2 611
Débiteurs divers	372	0
Total	**372**	**2 611**

3.1.4 : *Opérateurs* créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 854 DT et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Gestionnaire	854	1 075
Total	**854**	**1 075**

3.1.5 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 est nul et se détaille comme suit :

(En TND)

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Autres créditeurs	0	3
Total	**0**	**3**

3.1.6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

	(En TND)
Capital au 01/01/2022	
Montant	237 676
Nombre des parts	2 320
Nombre de Porteurs de Parts	78
Souscriptions réalisées	
Montant	25 611
Nombre des parts émis	250
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	10
Rachats effectués	
Montant	-47 842
Nombre des parts rachetés	-467
Nombre de Porteurs de Parts sortants	15
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 986
Régularisation des sommes non distribuables	-272
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-15 154
Frais de négociation des titres	-405
Capital au 31/12/2022	
Montant	204 600
Nombre des parts	2 103
Nombre de Porteurs de Parts	73

3.2 Notes sur l'état de résultat

3.2.1 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	**Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**	**Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021**
Revenus des actions	8 950	10 393
Total	**8 950**	**10 393**

3.2.2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
Revenus compte rémunéré	182	142
Total	**182**	**142**

3.2.3 : Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

(En TND)

Libellé	Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
Rémunération du gestionnaire	3 877	4 385
Rémunération du dépositaire	4 302	1 031
Total	**8 179**	**5 416**

3.2.4 : Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique

(En TND)

Libellé	Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
Redevance du CMF	222	251
Services bancaires et assimilés	599	83
TCL	37	158
Autres charges d'exploitation	678	0
Total	**1 536**	**492**

3.2.5 : Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

(En TND)

Libellé	Période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
Résultat d'exploitation	-583	4 627
Régularisation du résultat d'exploitation	-32	438
Total	**-615**	**4 065**

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31-déc-22	31-déc-21	31-déc-20	31-déc-19	31-déc-18
Revenus du portefeuille-titres	4,256	4,480	2,595	3,950	4,304
Revenus des placements monétaires	0,087	0,061	0,233	0,053	0,143
Total des revenus de placements	**4,343**	**4,541**	**2,828**	**4,003**	**4,447**
Charges de gestion des placements	-3,889	-2,334	-2,196	-2,542	-3,339
Revenus Nets des placements	**0,453**	**2,207**	**0,632**	**1,461**	**1,108**
Autres charges	-0.731	-0,212	-0,153	-0,185	-0,238
Résultat d'exploitation	**-0,277**	**1,995**	**0,479**	**1,276**	**0,870**
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,015	0,189	0,045	0,049	0,093
Sommes distribuables de l'exercice	**-0,292**	**2,183**	**0,523**	**1,325**	**0,963**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-7,206	-1,138	-4,658	-5,528	13,344
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2,371	5,734	-3,298	0,405	4,923
Frais de négociation de titres	-0,193	-0,300	-0,444	-0,863	-1,982
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	**-5,028**	**4,296**	**-8,400**	**-5,986**	**16,285**
Résultat net de l'exercice	**-5,320**	**6,291**	**-7,921**	**-4,710**	**17,154**
Droits d'entrée et droit de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	**-5,028**	**4,296**	**-8,400**	**-5,986**	**16,285**
Régularisation du résultat non distribuable	-0,129	0,038	1,091	-0,079	-6,813
Sommes non distribuables de l'exercice	**-5,157**	**4,334**	**-7,309**	**-6,065**	**9,472**
Distribution de dividendes	2,183	0,523	1,325	0,964	1,896
Valeur liquidative	96,997	104,629	98,636	106,747	112,451
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement/actif net moyen	3,69%	2,30%	2,09%	2,39%	2,49%
Autres charges/ actif net moyen	0,69%	0,21%	0,15%	0,17%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	-0,26%	2,15%	0,46%	1,20%	0,65%
Nombre de part	**2 103**	**2 320**	**3 077**	**3 762**	**4 193**
Actif net moyen	**221 474**	**235 478**	**323 592**	**400 021**	**562 402**

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2023 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 62 476 272 Dinars un actif net de 62 467 525 Dinars et un bénéfice de la période de 813 462 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «AMEN ALLIANCE SICAV» comprenant le bilan au 31Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les disponibilités représentent **17,876 %** de l'actif total au 31 Mars 2023, respectant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 26 Mai 2023

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN

Au 31/03/2023

(Exprimé en dinars)

		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
ACTIF				
Portefeuille-titres		**47 932 042**	**47 584 893**	**50 048 187**
Actions et droits rattachés		57398	-	-
Obligations de sociétés	**3.1**	41 460 199	16 415 328	17 885 891
Emprunt d'Etat	**3.2**	6 414 448	27 634 409	31 703 935
Titres OPCVM	**3.3**	-	3 535 156	458 361
Placements monétaires et disponibilités		**14 678 476**	**46 890 610**	**18 614 004**
Placements monétaires	**3.4**	3 482 876	18 705 577	4 945 577
Disponibilités	**3.5**	11 195 600	28 185 033	13 668 427
Créances d'exploitation	**3.6**	**18 752**	**73 741**	**22 889**
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		**62 629 271**	**94 549 245**	**68 685 080**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	**3.7**	133 025	151 252	165 560
Autres Créditeurs divers	**3.8**	19 722	5 685	5 979
TOTAL PASSIF		**152 747**	**156 937**	**171 538**
Capital	**3.9**	**61 639 677**	**88 370 671**	**64 737 932**
Sommes Distribuables	**3.10**	**836 847**	**6 021 638**	**3 775 610**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	4 783 493	-
Résultat distribuable de la période		800002	886 935	4 814 194
Régul résultat distribuable de la période		36845	351 210	-1 038 584
ACTIF NET		**62 476 524**	**94 392 308**	**68 513 542**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**62 629 271**	**94 549 245**	**68 685 080**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/01/2023 au 31/03/2023

(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	**4.1**	**826 578**	**672 188**	**3 336 412**
Dividendes/ Titres OPCVM		-	-	230 461
Revenues des obligations de sociétés		740 671	586 281	2 757 551
Revenues des emprunts d'Etat		85907	85 907	348 400
Revenus des placements monétaires	**4.2**	**164 194**	**413 274**	**2 528 277**
Total des revenus de placements		**990 772**	**1 085 462**	**5 864 689**
Charges de gestion des placements	**4.3**	-158 671	-179 639	-918 208
Revenus Nets des placements		**832 101**	**905 823**	**4 946 481**
Autres produits d'exploitation		-	-	-
Autres charges d'exploitation	**4.4**	-32 100	-18 888	-132 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		**800002**	**886 935**	**4 814 193**
Régularisation du résultat d'exploitation		36 845	351 210	-1 038 583
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		**836 847**	**1 238 145**	**3 775 610**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**-36 845**	**-351 210**	**1 038 584**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		995	-1 862	**-1 676**
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		12 464	17 437	-138 973
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**813 461**	**902 510**	**4 673 544**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/01/2023 au 31/03/2023

(Exprimé en dinars)

	Du01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**813 461**	**902 510**	**4 673 544**
Résultat d'exploitation	800 002	886 935	4 814 193
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	995	-1 862	-1 676
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	12 464	17 437	-138 973
Frais de négociation de titres	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**-6 850 480**	**22 506 130**	**-7 143 670**
Souscriptions	**23 223 941**	**32 111 177**	**175 556 463**
- Capital	21764 943	30 079 723	161 325 710
-Régularisation des sommes non distribuables	1 272 726	1 638 716	8 510 712
-Régularisation des sommes distribuable	186 271	392 738	5 720 041
Rachat	**-30 074 421**	**-9 605 046**	**-182 700 132**
-Capital	-28 273 086	-9 070 753	-167 154 669
-Régularisation des sommes non distribuables	-1 651 908	-492 765	-8 786 839
-Régularisation des sommes distribuables	-149 427	-41 529	-6 758 624
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-6 037 019**	**23 408 640**	**-2 470 126**
ACTIF NET			
En début de période	68 513 542	70 983 668	70 983 668
En fin de période	62 476 524	94 392 308	68 513 542
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	582 767	638 000	638 000
En fin de période	524 181	837 073	582 767
VALEUR LIQUIDATIVE	**119,189**	**112,765**	**117,566**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,646%**	**5,490%**	**5,669%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2023

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17février2020.Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.
La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.
Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2023.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.
En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultatsous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif Net
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	355 875	369 027	0,591
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	4 500 000	4 543 555	7,272
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	536 009	0,858
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	600 000	622 620	0.997
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	900 000	933 931	1,495
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	800 000	813 130	1,301
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	600 000	621 830	0.995
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	300 000	302 485	0,484
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	480 000	493 479	0,79
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	500 000	520 932	0,834
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 549 065	2,479
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	630 000	666 488	1,067
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	560 000	566 407	0,907
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	1 200 000	1 216 715	1,947
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	800 000	859 699	1,376
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	400 000	413 317	0,662
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	500 000	517 753	0,829
Total Obligations de sociétés		**223 100**	**15 125 875**	**15 546 443**	**24.,884**

3.2. Emprunts d'Etat

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif Net
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 957 351	6,334
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 457 095	3,933
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 241	8,426

TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 210 236	8,34
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 130 192	8,211
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 013 617	8,025
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	6 000	600 000	601 634	0,963
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 648 575	4,239
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 541 100	2,467
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	504 161	0,807
Total Emprunts d'Etat BTA		**257 500**	**31 177 500**	**32 328 201**	**51,745**

3.3. Titres OPCVM

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Actuelle	% Actif Net
TNV17Y8KWSO9	FCP AMEN SELECTION	596	53 942	57 398	0,092
TOTAL Titres OPCVM		**596**	**53 942**	**57 398**	**0,092**

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

- **Certificat de dépôt**

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Nombre de jour	Taux	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
TN5B7NP3HWU1	CD270423	BH BANK	260	8,52	3 337 694	3 482 876	5,575
Total Certificat de dépôt					**3 337 694**	**3 482 876**	**5,575**

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
PLACEMENT A TERME	-	10 239 420	-
SOMMES A L'ENCAISSMENT	11 195 600	17 945 613	13 668 427
Total des disponibilités	**11 195 600**	**28 185 033**	**13 668 427**

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	18 753	73 341	22 889
Total des créances d'exploitation	**18 753**	**73 341**	**22 889**

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
GESTIONNAIRE	12 113	14 213	14 946
DEPOSITAIRE	34 548	39 155	43 033
DISTRIBUTEUR	86 364	97 884	107 580
Total des opérateurs créditeurs	**133 025**	**151 252**	**165 9**

3.8. Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2023 se détaille comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
PROVISION CHARGE A PAYER	12 180	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	7 542	5 685	5 978
Total des autres créditeurs divers	**19 722**	**5 685**	**5 978**

ACTIF NET :

3.9. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01Janvier 2023 au 31 Mars 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022	
Montant	**64 737 932**
Nombre de titres	**582 767**
Nombre d'actionnaires	**99**
Souscriptions réalisées	
Montant	**21 764 943**
Nombre de titres	**195 927**
Nombre d'actionnaires entrants	**8**
Rachats effectués	
Montant	**-28 273 086**
Nombre de titres	**-254 513**
Nombre d'actionnaires sortants	**-7**
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	**995**
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	**12 464**
Régularisation des sommes non distribuables	**6 178**
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	**3 775 610**
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	**-385 360**
Frais de négociationde titre	**-**
Capital au 31 Mars 2023	
Montant en nominal	**61 639 677**
Nombre de titres	**524 181**
Nombre d'actionnaires	**100**

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de L'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Mars 2023 se détaillent comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Résultat Distribuable des périodes antérieures	-	4 783 493	-
Résultat Distribuable de la période	800 002	886 935	4 814 193
Régularisations du résultat distribuable de la période	36 845	351 210	-1 038 584
Total des sommes distribuables	**836 847**	**6 021 638**	**3 775 610**

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Dividendes/Titres OPCVM	-	-	230 461
Revenus des obligations des sociétés	740 671	586 281	2 757 551
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	85 907	85 907	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	**826 578**	**672 188**	**3 336 412**

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements à terme	-	142 340	385 793
Revenus du compte rémunéré	9 157	-	34 881
Revenus des certificats de dépôt	54 644	270 934	985 698
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-
Revenus des pensions livrées	100 393	-	1 121 905
Total des Revenus des placements monétaires	**164 194**	**413 274**	**2 528 276**

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Rémunération du distributeur	87 174	98 693	504 463
Rémunération du gestionnaire	36 628	41 468	211 959
Rémunération du dépositaire	34 869	39 475	201 785
Total des charges de gestion de placements	**158 671**	**179 639**	**918 208**

4.4 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Redevances CMF	14 651	16 587	84 784
Services bancaires & assimilés	9	5	9 597
TCL	4 860	2 296	11 907
IMPOT & TAXES	400		400
Jetons de présence	12 180	-	25 600
Total des Autres charges d'exploitation	**32 100**	**18 888**	**132 288**

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.554.228 DT et un résultat déficitaire de la période de - 576.351 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Mars 2023, 12,01% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 7,99% en-deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4.351.375 DT au 31 Mars 2023, et représente une quote-part de 78,34% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,66% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/03/2023
(Exprimé en dinars)

ACTIF		31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
AC1-	**PORTEFEUILLE-TITRES**	**4 351 375**	**4 701 640**	**4 773 750**
a-	Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 841 603	4 318 129	4 269 635
b-	Obligations et valeurs assimilées	509 772	383 510	504 115
AC**2-**	**Placements monétaires et disponibilités**	**667 084**	**901 377**	**1 176 949**
a-	Placements monétaires	-	-	-
b-	Disponibilités	667 084	901 377	1 176 949
AC3-	**Créances d'exploitation**	**535 768**	**384 607**	**310 730**
AC4-	**Autres actifs**	-	-	-
	TOTAL ACTIF	**5 554 228**	**5 987 623**	**6 261 429**
PASSIF				
PA1-	**Opérateurs créditeurs**	**9 969**	**16 418**	**14 983**
PA2-	**Autres créditeurs divers**	**58 785**	**59 293**	**184 622**
	TOTAL PASSIF	**68 755**	**75 712**	**199 605**
ACTIF NET				
CP1-	**Capital**	**5 405 906**	**5 831 512**	**5 962 416**
CP2-	**Sommes distribuables**	**79 568**	**80 400**	**99 409**
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs	99 409	100 392	87
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours	(19 841)	(19 992)	99 321
	ACTIF NET	**5 485 473**	**5 911 912**	**6 061 824**
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**5 554 228**	**5 987 623**	**6 261 429**

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/03/2023
(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
PR 1-	**Revenus de portefeuille-titres**	**5 657**	**4 155**	**194 128**
a-	Dividendes	-	-	177 288
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 657	4 155	16 841
PR 2-	**Revenus des placements monétaires**	**10 946**	**11 145**	**49 627**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**16 603**	**15 300**	**243 756**
CH 1-	Charges de gestion des placements	26 951	27 846	110 782
	REVENU NET DES PLACEMENTS	**(10 348)**	**(12 547)**	**132 973**
PR 3-	**Autres produits**	-	1 952	4 414
CH 2-	**Autres charges**	9 493	9 397	37 965
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(19 841)**	**(19 991)**	**99 422**
PR 4-	**Régularisations du résultat d'exploitation**	**-**	**-**	**(101)**
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**(19 841)**	**(19 992)**	**99 321**
PR 4-	**Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)**	-	-	101
–	**Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres**	(535 850)	(202 017)	(21 973)
–	**Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres**	(14 038)	63 181	31 461
_	**Frais de négociation de titres**	(6 622)	(3 595)	(16 412)
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	**(576 351)**	**(162 422)**	**92 498**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2023

		Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
AN 1-	***VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***			
a-	**Résultat d'Exploitation**	(19 841)	(19 991)	99 422
b-	**Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres**	(535 850)	(202 017)	(21 973)
c-	**Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres**	(14 038)	63 181	31 461
d-	**Frais de négociation de titres**	(6 622)	(3 595)	(16 412)
AN 2-	***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-	-	(100 303)
AN 3-	***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***			
a-	**Souscriptions**			
_	Capital	-	65	65
_	Régularisation des sommes non distribuables	-	(1)	(1)
	Régularisation des sommes distribuables	-	1	1
_	Droits d' entrée	-	1	1
b-	**Rachats**			
_	Capital	-	-	(4 813)
_	Régularisation des sommes non distribuables	-	-	210
_	Régularisation des sommes distribuables	-	-	(102)
_	Droit de sortie	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	**(576 351)**	**(162 357)**	**(12 445)**
AN 4-	***ACTIF NET***			
a-	en début de la période	6 061 824	6 074 269	6 074 269
b-	en fin de la période	5 485 473	5 911 912	6 061 824
AN 5-	**NOMBRE D'ACTIONS**			
a-	en début de la période	91 780	91 853	91 853
b-	en fin de la période	91 780	91 854	91 780
	VALEUR LIQUIDATIVE	**59,768**	**64,362**	**66,047**
AN6-	**TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE**	**(9,51%)**	**(2,67%)**	**1,53%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Mars 2023

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31-03-2023 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31-03-2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Mars 2023 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.
La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.
Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE l'ETAT DE RESULTAT

AC1- *Note sur le Portefeuille-titres*

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 4 351 375 DT contre 4 773 750 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acqusition	Val au 31/03/2023	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		**4 787 081**	**3 841 603**	**69,17%**	
	Actions et droits rattachés :		***4 491 320***	***3 519 068***	***63,36%***	
TN0007830011	ASS MAG	4 800	267 183	267 840	4,82%	0,11%
TN0007140015	ASSAD	70 588	103 177	73 129	1,32%	0,29%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 579	58 423	60 021	1,08%	0,04%
TN0001800457	BIAT	2 000	190 212	184 908	3,33%	0,00%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	310 677	947 573	341 745	6,15%	0,71%
TN0007570013	EUROCYCLE	16 346	467 932	317 063	5,71%	0,03%
TN0007510019	LANDOR	30 738	253 815	205 606	3,70%	0,27%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	9 707	59 019	60 329	1,09%	0,05%
TN0007530017	OTH	12 548	110 812	92 228	1,66%	0,02%
TN0007610017	SAH	20 000	175 992	192 880	3,47%	0,02%
TN0007730013	SANIMED	983	1 884	2 113	0,04%	0,01%
TN0001100254	SFBT	4 200	56 335	56 120	1,01%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	49 425	0,89%	0,31%
TNQPQXRODTH8	SMART	22 500	572 577	524 655	9,45%	0,31%
TN0007600018	SOTEMAIL	180 000	446 931	304 200	5,48%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	44 894	374 206	412 935	7,43%	0,15%
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER NG 2022	14 000	103 807	121 100	2,18%	0,04%
TNNGTFLC2986	STA	1 765	30 005	42 508	0,77%	0,09%
TN0007270010	TPR	48 492	204 068	210 261	3,79%	0,10%
	Titre OPCVM	***5 253***	***295 761***	***322 535***	***5,81%***	
TNIAV4MSD1S9	FCP MOUASSASSET	253	259 193	289 079	5,20%	0,63%
LFIN11190	FCP IRADETT 50	5 000	36 568	33 457	0,60%	27,28%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		**493 790**	**509 772**	**9,18%**	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		***482 900***	***498 625***	***8,98%***	
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	350 000	361 578	6,51%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	132 900	137 047	2,47%	2,00%
	EMPRUNT D'ETAT		***10 890***	***11 147***	***0,20%***	
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	11 147	0,20%	0,00%
	TOTAL		**5 280 871**	**4 351 375**	**78,34%**	

AC2-	*Placements monétaires et disponibilités*

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2023 à 667 084 DT contre 1 176 949 DT au 31-12-2022, et se détaille ainsi :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Disponibilités	667 084	901 377	1 176 949
TOTAL	**667 084**	**901 377**	**1 176 949**

AC3-	*Créances d'exploitation*

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Vente Actions	535 048	384 107	310 010
Retenue à la source/ Achat obligation	720	500	720
Créance CDS Billets de trésorerie	85 000	101 667	85 000
Provision /créance CDS	(85 000)	(101 667)	(85 000)
TOTAL	**535 768**	**384 607**	**310 730**

PA1-	*Opérateurs créditeurs*

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	8 508	9 006	9 038
Rémunération à payer au dépositaire	1 462	7 412	5 945
TOTAL	**9 969**	**16 418**	**14 983**

PA2-	*Autres créditeurs divers*

Le solde de ce poste s'élève à 58 785 DT au 31-03-2023 contre 184 622 DT au 31-12-2022 et se détaille ainsi :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Achat Actions	-	184	139 167
Frais transactions	6 621	3 660	-
Redevance CMF	477	504	506
Honoraires Commissaires aux comptes	14 494	17 745	10 984
Frais publications	927	829	631
Jetons de présence	18 690	18 690	14 991
Retenue à la source	1 792	1 811	2 452
TCL	92	178	199
Dividendes à payer	14 556	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136	1 136
TOTAL	**58 785**	**59 293**	**184 622**

CP1- *Le Capital*

Les mouvements sur le capital au cours du 1er trimestre de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	5 962 416
Nombre de titres	91 780
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachats effectués	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres effets /capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(14 038)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(535 850)
Régularisation des sommes non distribuables	0
Frais de négociation de titre	(6 622)
Droit d'entrée	0

Capital au 31/03/2023	
Montant	5 405 906
Nombre de titres	91 780
Nombre d'actionnaires	17

CP2- *Sommes distribuables*

	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	**Du 01/01/2022 Au 31/03/2022**	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**
Sommes distribuables de l'exercice en cours	(19 841)	(19 992)	99 321
Sommes distribuables des exercices antérieurs	99 409	100 392	87
Sommes distribuables	**79 568**	**80 400**	**99 409**

PR1-	Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2023 au 31-03-2023, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 5 657 DT contre 4 155 DT du 01-01-2022 au 31-03-2022;

	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des Actions	-	-	177 288
Revenus des obligations	5 657	4 155	16 841
TOTAL	**5 657**	**4 155**	**194 128**

PR2-	Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 10 946 DT du 01-01-2023 au 31-03-2023 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts sur comptes de dépôts	10 946	11 145	49 627
TOTAL	**10 946**	**11 145**	**49 627**

PR3-	AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-03-2023 à 85 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 1er trimestre de l'exercice 2023, ARABIA SICAV n'a pas perçu d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
	Rémunération du gestionnaire			
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.				
	La rémunération de l'AFC	25 484	26 384	104 838
	Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014.				
	La rémunération de l'ATB	1 467	1 462	5 945
	TOTAL	**26 951**	**27 846**	**110 782**

CH2-	AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevance CMF	1 428	1 478	5 873
Commissaire aux comptes	3 510	3 510	14 235
Publicité et publication	295	299	1 301
Services bancaires	10	10	46
Timbre fiscal	4	2	13
Jetons de présence	3 699	3 690	14 991
TCL	148	208	1 296
Autres Impôts	400	200	210
TOTAL	**9 493**	**9 397**	**37 965**

5- AUTRES INFORMATIONS	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Données par actions			
Revenus des placements	0,181	0,167	2,656
Charges de gestion des placements	0,294	0,303	1,207
Revenu net des placements	**(0,113)**	**(0,137)**	**1,449**
Autres charges	0,103	0,102	0,414
Autres produits	0,000	0,021	0,048
Résultat d'exploitation	**(0,216)**	**(0,218)**	**1,083**
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	(0,001)
Sommes distribuables de la période	**(0,216)**	**(0,218)**	**1,082**
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,000	0,001
Frais de négociation de titres	(0,072)	(0,039)	(0,179)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(5,838)	(2,199)	(0,239)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,153)	0,688	0,343
Résultat net de la période	**(6,280)**	**(1,768)**	**1,008**

Nombre d'actions	**91 780**	**91 854**	**91 780**
Valeur liquidative	**59,768**	**64,362**	**66,047**

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRÊTE AU 31 MARS 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 mars 2023.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 mars 2023 totalise 60 862 121 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 mars 2023 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le premier trimestre 2023, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002–1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Fait à Tunis, le 28 avril 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/03/2023
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3 051 338	3 148 092	2 920 198
b- Obligations et valeurs assimilées	43 485 579	44 256 423	42 653 493
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	2 012 473	0	2 015 997
b- Disponibilités	12 415 108	16 124 005	10 916 021
AC3- Créances d'exploitation	3 750	312	312
TOTAL ACTIF	**60 968 248**	**63 528 832**	**58 506 020**
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	16 815	30 576	15 687
PA2- Autres créditeurs divers	89 313	46 216	78 128
TOTAL PASSIF	**106 127**	**76 792**	**93 815**
ACTIF NET			
CP1- Capital	58 227 261	60 654 824	56 379 804
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2 092 219	2 266 731	33
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	542 640	530 486	2 032 368
ACTIF NET	**60 862 121**	**63 452 040**	**58 412 205**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**60 968 248**	**63 528 832**	**58 506 020**

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/03/2023

(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
PR 1- Revenus de portefeuille-titres			
a- Dividendes	0	0	68 918
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	598 925	591 014	2 413 330
PR 2- Revenus des placements monétaires	142 529	168 058	477 159
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**741 454**	**759 072**	**2 959 407**
CH 1- Charges de gestion des placements	142 354	153 342	583 029
REVENU NET DES PLACEMENTS	**599 100**	**605 730**	**2 376 378**
CH 2- Autres charges	31 134	31 446	133 068
RESULTAT D EXPLOITATION	**567 966**	**574 284**	**2 243 309**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-25 326	-43 798	-210 941
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**542 640**	**530 486**	**2 032 368**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	25 326	43 798	210 941
– Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	47 803	49 319	74 617
– Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	149 385	83 693	505 335
_ Frais de négociation de titres	-311	-440	-440
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**764 843**	**706 856**	**2 822 822**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/03/2023

	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
AN 1- ***VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***			
a- Résultat d 'Exploitation	567 966	574 284	2 243 309
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	47 803	49 319	74 617
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	149 385	83 693	505 335
d- Frais de négociation de titres	-311	-440	-440
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	0	0	-2 090 481
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***			
a- Souscriptions			
_ Capital	18 154 873	26 892 210	98 049 922
_ Régularisation des sommes non distribuables	196 932	165 556	361 233
_ Régularisation des sommes distribuables	728 930	1 098 511	1 438 724
b- Rachats			
_ Capital	-16 490 224	-27 347 832	-103 193 657
_ Régularisation des sommes non distribuables	-211 001	-174 670	-404 195
_ Régularisation des sommes distribuables	-694 437	-1 159 332	-1 842 906
VARIATION DE L'ACTIF NET	**2 449 915**	**181 298**	**-4 858 538**
AN 4- ***ACTIF NET***			
a- en début de La période	58 412 205	63 270 743	63 270 743
b- en fin de la période	60 862 121	63 452 040	58 412 205
AN 5- ***NOMBRE D'ACTIONS***			
a- en début de la période	528 432	576 988	576 988
b- en fin de la période	543 985	572 687	528 432
VALEUR LIQUIDATIVE	111,882	110,797	110,539
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,93%	4,22%	4,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 mars 2023

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 mars 2023 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
	Titres OPCVM				
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	59 830	1 168 988	1 182 660	1,94%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	77 942	0,13%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	536 255	0,88%
TN0004200937	GO SICAV	3 000	362 861	400 512	0,66%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	327 768	0,54%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	202 256	0,33%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	323 946	0,53%
	TOTAL		**2 926 011**	**3 051 338**	**5,01%**

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'Actif Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	1 000	330 000	345 948	0,57%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	265 900	274 381	0,45%
TN0003400322	AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	62 651	0,10%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	314 499	0,52%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	898 200	931 424	1,53%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	800 000	849 509	1,40%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	1 976 000	1 982 721	3,26%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	180 000	185 205	0,30%
TN0004700704	ATL 2017-1	10 000	200 000	200 581	0,33%
TN0004700761	ATL 2018/1 TMM+2,2%	5 000	100 000	105 247	0,17%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 500 000	1 556 551	2,56%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	14 410	1 441 000	1 452 939	2,39%
TN0001900836	BH 2009	40 000	612 000	621 671	1,02%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 032 710	1,70%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 176 663	1,93%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	199 530	208 028	0,34%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	132 900	133 683	0,22%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	487 500	490 417	0,81%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 750 000	1 807 891	2,97%
TN0002102135	TLF 2023-1	10 000	1 000 000	1 000 462	1,64%
	TOTAL		**14 332 988**	**14 733 181**	**24,21%**

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'actif net
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	**6 800**	6 763 606	6 834 252	11,23%
TN0008000572	BTA 6% Avril 2023	**800**	799 903	837 040	1,38%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**1 000**	990 094	1 013 430	1,67%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**1 000**	989 422	1 012 758	1,66%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**1 000**	987 369	1 010 705	1,66%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**500**	494 112	505 780	0,83%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**500**	494 364	506 032	0,83%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	**15 000**	14 837 565	15 615 132	25,66%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	**500**	481 643	507 562	0,83%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	**35 000**	875 000	909 708	1,49%
	Total		**27 713 078**	**28 752 398**	**47,24%**

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'actif net
Prise en pension livrée 32 j (1)	AMEN BANK	9,02%	04/04/2023	1 999 460	2 012 473	3,31%
TOTAL				**1 999 460**	**2 012 473**	**3,31%**

(1) Pension Livrée Banque Amen 9,02% au 03/03/2023 pour 32 jours BTA 6 % Avril 2024

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023, à 12 415 108 Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023, à 3 750 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	13 891	15 740	3 787
Rémunération à payer au dépositaire	2 924	14 835	11 900
Total	**16 815**	**30 576**	**15 687**

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Frais de publication	1 055	795	719
Jeton de présence	18 612	18 703	15 000
Redevances CMF	5 443	5 685	5 466
Honoraires du commissaire aux comptes	43 780	7 280	34 780
Créditeurs divers	20 423	13 753	22 163
Total	**89 313**	**46 216**	**78 128**

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Retenues à la source	4 228	5 402	5 896
TCL	924	816	996
Autres créditeurs	15 270	7 535	15 270
Total	**20 423**	**13 753**	**22 163**

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le premier trimestre 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	56 379 804
Nombre de titres	528 432
Nombre d'actionnaires	273
Souscriptions réalisées	
Montant	18 154 873
Nombre de titres émis	169 623
Nombre d'actionnaires entrants	19
Rachats effectués	
Montant	-16 490 224
Nombre de titres rachetés	154 070
Nombre d'actionnaires sortants	5
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	149 385
Régularisation des sommes non distribuables	-14 069
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	47 803
Frais de négociation de titres	-311
Capital au 31/03/2023	
Montant	58 227 261
Nombre de titres	543 985
Nombre d'actionnaires	287

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 mars 2023 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	567 966
Régularisation du résultat distribuable de la période	(25 326)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	2 032 401
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	59 818
SOMMES DISTRIBUABLES	**2 634 860**

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenu des titres OPCVM	0	0	68 918
Revenus des bons de trésor assimilables	344 515	344 515	1 397 200
Revenus des obligations	254 410	246 499	1 016 130
Total	**598 925**	**591 014**	**2 482 248**

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts des comptes de dépôt	100 926	168 058	461 141
Intérêts sur placements Monétaire	41 603	0	16 018
Total	**142 529**	**168 058**	**477 159**

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	139 430	150 407	571 129
Rémunération du dépositaire	2 924	2 935	11 900
Total	**142 354**	**153 342**	**583 029**

CH2- Autres charges

Désignation	Période Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période Du 01/01/2022 Au 31/03/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Commissaire aux comptes	9 000	8 280	43 955
Redevance CMF	15 622	16 851	63 989
Publicité et publication	335	335	1 460
Jetons de présence	3 612	3 703	15 000
TCL	2 152	2 065	8 409
Contribution sociale de solidarité	400	200	210
Autres	13	12	46
Total	**31 134**	**31 446**	**133 068**

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
· Revenus des placements	1,363	1,325	5,600
· Charges de gestion des placements	-0,262	-0,268	-1,103
· Revenu net des placements	**1,101**	**1,058**	**4,497**
· Autres charges d'exploitation	-0,057	-0,055	-0,252
· Résultat d'exploitation	**1,044**	**1,003**	**4,245**
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,047	-0,076	-0,399
· Sommes distribuables de la période	**0,998**	**0,926**	**3,846**
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,047	0,076	0,399
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,088	0,086	0,141
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,275	0,146	0,956
· Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	**0,362**	**0,231**	**1,097**
Résultat net de la période	**1,406**	**1,234**	**5,342**

4-2 Ratios de gestion des placements	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,225%	0,224%	0,921%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,049%	0,046%	0,210%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	0,896%	0,840%	3,543%
· Actif net moyen	*63 356 842*	*68 326 889*	*63 312 372*

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.
La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10 000 dinars l'an en HT.